

Le Colporteur

La lettre d'information du pays valloirin

N°8 - Juillet 2010

Valloire
 GALIBIER
FRANCE



Chères valloirinches, chers valloirins,

En ce début de saison d’été, il semble bon de vous tenir informés sur le fonctionnement de la commune, sur les projets en cours et à venir, et sur la stratégie que les élus du conseil municipal désirent mettre en place pour Valloire.

édito

Tout d’abord, retour sur la saison d’hiver. Malgré la crise annoncée, et les conditions atmosphériques difficiles, le bilan de cette saison est tout à fait satisfaisant, sauf peut-être pour les restaurants d’altitude qui ont davantage pâti de ce mauvais temps. La SEM des remontées mécaniques termine avec un résultat positif de +2,2%, néanmoins en retrait par rapport à l’objectif qui était de 3%. L’installation de neige de culture avec la retenue collinaire a prouvé son efficacité. Avec le manque de neige en début de saison, les pistes ont pu être aménagées et skiables en à peine 10 jours. Cela est un gros atout pour Valloire afin de minimiser les risques en cas de faible enneigement. Ces deux premières années de mandat ont servi à organiser du mieux possible les services administratifs et techniques de la commune, à redresser les finances en mettant en place un système de contrôle de gestion, à finir le passage de la régie touristique en SEM, avec toutes les incidences structurelles que cela a eues pour la Mairie comme pour la SEM, tant au niveau fonctionnement qu’au niveau des finances des deux structures. Les crues du mois de mai 2008 ont eu une répercussion importante sur les finances de la commune. Les travaux de sécurité et de remise en état ne sont pas finis et ces

derniers auront occasionné environ 2M€ de dépenses. Concernant les projets :

- Le centre de secours et la salle polyvalente sont en cours de réhabilitation avec une livraison prévue pour le mois de décembre pour le poste de secours, et fin janvier pour la salle polyvalente.
- Pour la base de loisirs, le conseil municipal a décidé de lancer la rénovation de cet outil indispensable pour l’attractivité de l’offre touristique de Valloire. Un programme a été choisi et travaille sur ce projet pour un rendu en novembre. Des rendez-vous ont été menés avec les acteurs économiques de la station dans le but de répondre au maximum à l’attente des clients et des valloirins : espace de balnéothérapie, piscine couverte et espace bien-être, judo, gymnase. Les architectes prendront la suite pour l’élaboration des plans. Dans le même temps la SEM de Valloire a procédé au choix d’un cabinet pour la restructuration du massif de la Sétaz ; les études sont en cours. Les premiers résultats doivent être rendus en octobre avec des décisions que les élus de la SEM de Valloire devront entériner. Le but de cette étude est de redonner, au massif de la Sétaz, une attractivité que le vieillissement des remontées mécaniques impose (stade de slalom, domaine débutant, rénovation remontées mécaniques, piste de luge...). L’objectif est de démarrer ces travaux début 2011. Une réflexion a été engagée par le comité de pilotage (élus, OT, SEM, centrale de réservations) pour optimiser la commercialisation de Valloire. La société G2A travaille pour effectuer le diagnostic de la commercialisation de Valloire (ses forces, ses faiblesses) afin de proposer une démarche commerciale davantage en adéquation avec les besoins de tous les acteurs économiques de la station. Toutes ces réflexions et enquêtes doivent permettre aux élus de prendre des décisions nécessaires au développement de la commune de Valloire. Concernant les travaux de voirie, bâtiments, environnement, fleurissement, les élus travaillent en commissions de mairie suivies et appliquées, tout en essayant de respecter des budgets non extensibles. Les travaux de la traversée des Verneys devraient débuter

en septembre sur un phasage sur 2 ans (cheminement piéton et éclairage public)

PLU : Le POS (Plan d’Occupation des Sols) date de 1986 et a été modifié à 14 reprises. La commune pourrait le conserver, sa transformation en PLU (Plan Local d’Urbanisme) n’est pas indispensable. Toutefois, deux raisons majeures rendent le passage en PLU obligatoire :

- La trame du règlement doit être réécrite suite à de nombreuses erreurs et difficultés d’interprétation du POS découvertes au fil du temps et qui rendent les permis de construire juridiquement fragiles. Le nombre des recours au Tribunal Administratif augmente et il est indispensable que les bénéficiaires d’un permis de construire ne soient pas bloqués par de longues procédures lorsqu’ils veulent construire. La réécriture du règlement est impossible sans élaborer un PLU.
- Le besoin des terrains constructibles pour des résidences principales est très fort. Le POS laisse apparaître aujourd’hui des terrains à bâtir mais les propriétaires ne sont pas vendeurs. Il est impossible de créer de nouvelles zones constructibles sans élaborer un PLU. A cette occasion, un certain nombre d’adaptations importantes seront réalisées afin de préparer l’avenir de la station dans une perspective des 15 à 20 prochaines années. Après le développement quantitatif des 10 dernières années, Valloire doit conforter la qualité de ses équipements et le bien-être de ses habitants, qu’ils soient permanents ou touristes. Dans l’attente de vous rencontrer, lors de différentes circonstances, je vous souhaite un agréable été, propice aux activités touristiques et diverses qui vous sont proposées par tous les acteurs économiques de la station.

Christian Grange,
Maire de Valloire

Le point sur les travaux et études



Salle polyvalente : les travaux suivent leur cours. La réhabilitation et l’extension du bâtiment va permettre d’aménager une salle des fêtes agréable pour les réunions de famille (avec cuisine pour les traiteurs), les activités de danse ou gymnastique (avec vestiaires), les manifestations touristiques, culturelles et les spectacles (avec scène, éclairage et sonorisation), les réunions...

Règlement de publicité : La diffusion de la brochure « SIGNALETIQUE : un projet pour embellir la station » marque la reprise de la réflexion vers un règlement de publicité local. L’objectif est toujours de valoriser l’image de notre station et d’offrir un cadre de vie de qualité. Pour y parvenir, nous espérons l’adhésion de tous.

Révision du PLU : un article vous attend en page 3.

Bacs semi-enterrés : En concertation avec le SIRTOMM, notre commune va être équipée de bacs semi-enterrés en remplacement des bacs poubelles existants. La mise en place va s’effectuer en plusieurs phases. Le hameau de la Borgé avait été équipé lors des travaux d’aménagement du parking. Cet été, seront équipés les sites suivants : Col du Télégraphe, le Col, les Granges, le camping, le Mollard-les Villards, Moulin Benjamin, les Clots. D’autres sites le seront à l’automne, en fonction des accords fonciers. Dès que le nombre de sites sera jugé suffisant par le SIRTOMM, ces nouveaux bacs pourront être utilisés et une tournée de ramassage spécifique sera organisée.

Collecte des huiles usagées : près de 3000 litres ont été collectés cet hiver. Nous invitons tout le monde à participer à ce service gratuit pour les utilisateurs.

Base de loisirs : le projet est détaillé en page 4.

Assainissement : suite aux crues de 2008, d’importants travaux sur le collecteur ont eu lieu pour être raccordé à la station d’épuration. Actuellement, nous préparons le chantier du nouveau dégrilleur et espérons pouvoir mettre en fonctionnement le turbinage des eaux usées à la fin de l’année. Travaux de réseaux eaux pluviales et eaux usées ont été effectués à Tigny, aux Choseaux et à l’asinerie. Travaux d’adduction d’eau potable ont été réalisés pour le restaurant de Thymel et sont en cours pour le restaurant d’altitude de la Brive



Dans les bâtiments communaux :

- Des contrôles règlementaires ont eu lieu dans les bâtiments et des travaux de mise aux normes vont suivre.
 - Des logements communaux ont été réhabilités : ancienne mairie, 3 logements de la Fornache et 3 autres sont programmés pour cette année. La commune va acquérir le bâtiment de la Poste pour créer de nouveaux logements. Une réflexion va être lancée sur l’ancienne école de l’Archaz.
 - A la base de loisirs, des travaux ont porté sur le revêtement du petit bassin, la reprise de pavés autour de la piscine, la réparation du local technique de la patinoire.
 - Au camping, le réseau d’eau chaude sanitaire et le carrelage mural des douches a été repris, des portes ont été changées, un portail d’évacuation au fond du terrain est réalisé et le groupe électrogène est en état de marche.
 - Au bowling, les portes d’entrée et de secours sont changées.
 - Les tennis de St-Thècle sont rénovés et une nouvelle porte d’accès dessert le court n°4.
 - A l’AEP, des travaux d’entretien ont eu lieu à l’intérieur. Un projet de réaménagement du hall du cinéma et la reprise des chenaux est en cours.
 - A l’asinerie des travaux d’aménagement ont porté sur le réseau stockage du fumier et les barrières du manège. Un projet de réhabilitation des locaux et création de sanitaires est en cours.
 - L’église a fait l’objet de travaux d’entretien (nettoyage, électricité, chaufferie...)
 - De multiples petits travaux ont eu lieu à l’école et vont se poursuivre cet été.
 - La toiture de l’église va être reprise à l’automne.
 - Fort du Télégraphe : Entretien périodique des pieds de mur et du chemin de ronde. Une remise en état des passerelles est prévue pour cet automne.
- Chapelles de la Ruaz, de Tigny, l’Archaz et Poingt Ravier : des travaux de confortement et d’entretien sont en cours et/ou prévus.
- Des travaux de finitions ont été réalisés sur les sanitaires publics de la Borgé.
- Toilettes sèches au Télégraphe : Des toilettes sèches (lombricompostage) ont été aménagées. L’ancienne maison ONF a été démolie. Les abords vont être repris, avec la création d’un accès propre au Fort du Télégraphe (distinct de l’Armée).

Un nouveau PLU pour 2011

Comme vous le savez, la commune avait lancée en 2002 une révision du POS en PLU afin de répondre aux besoins et aux projets d’aménagements de notre territoire communal. Pour diverses raisons, cette démarche n’avait pas abouti.Par une délibération en date du 19 janvier 2010, le Conseil Municipal a décidé d’engager la révision du POS en PLU. Pour mener à terme ce document, le bureau d’études ATELIER 2 et les services de l’Etat l’accompagnent dans les différentes étapes.

- Sans remettre en cause les études déjà menées, qui servent de base à la réflexion actuelle, la révision a pour objectifs principaux :
- aménagement urbain cohérent du centre et des hameaux de Valloire
 - adéquation des infrastructures communales aux besoins actuels et futurs
 - meilleure gestion des stationnements et du plan de circulation
 - maîtrise de l’urbanisation
 - intégration des données du Plan de Prévention des Risques (PPR) et de la Zone de Protection Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

QU’EST CE QU’UN PLU ?

La vocation du PLU

Le PLU est un document de planification élaboré sur l’initiative de la commune et portant obligatoirement sur l’ensemble du territoire. Il exprime le droit des sols sur notre commune et sert de cadre de cohérence aux différentes actions d’aménagement que souhaitent engager vos élus.

A l’occasion de la mise en révision, le diagnostic communal retrace les tendances d’évolution du territoire communal sur des thèmes divers : démographie, économie, urbanisation, équipement, environnement, paysages. Il sera actualisé pour prendre en compte les évolutions récentes, les objectifs et projets communaux. Il débouchera sur une vision partagée des enjeux et des perspectives d’avenir.

Un véritable débat sera engagé avec le Conseil Municipal et enrichi par votre participation dans le cadre de la concertation. Il sera question de l’avenir de notre commune, d’objectifs et d’orientations pour notre cadre de vie et nos conditions de vie.

Ces objectifs aboutiront à des projets qui devront respecter les dispositions en vigueur, notamment le principe général de préservation des grands équilibres, ainsi que les objectifs du développement durable (posés par le nouvel article L 121.10 du code de l’urbanisme).

Le contenu du PLU

Il contient :

- Aire de jeux : En juin, il y a eu la reprise des portillons, la réparation des barrières et des structures.
- Aménagement de l’entrée de la station : Des trottoirs et arrêts « navette » ont été créés pour une mise en sécurité des lieux. Le talus a été ré-engazonné.
- Voirie des Verneys : projet de réaménagement entre le pont et la Chapelle avec le Cabinet Huguet : voirie, trottoir, réseaux secs et humides. Début du chantier à l’automne.
- Aménagement de la voirie : reprise des enrobés, marquage peinture, élargissement du carrefour entre la RD902 et la Bonne Eau, habillage des coffrets électriques de l’avenue de la Vallée d’Or, mise en place de barrières fixes (la Borgé) et amovibles, fleurissement. . .
- Abords de l’église et place de la mairie : A l’automne sont prévus le monument aux morts, une fontaine, l’installation de la sculpture en bois « le Colporteur ».



- A ce jour :
- des réunions de concertation ont lieu avec nos partenaires (SEM VAL-LOIRE, Office du Tourisme, SOREA) et avec les associations
 - des réunions de travail se sont tenues avec les services de l’Etat et les personnes publiques associées
 - une première réunion publique s’est tenue le 12 juillet 2010, avec information dans la presse locale, pour présenter la démarche de la révision et échanger ensemble sur le diagnostic du territoire communal.
 - ce présent article dans le Colporteur sera suivi d’autres prochainement

Aussi, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques et suggestions dans le registre mis à votre disposition à l’accueil de la mairie.

**CE QU’IL FAUT ATTENDRE DE LA CONCERTATION
CE QU’ELLE N’EST PAS : ...L’ENQUÊTE PUBLIQUE**

- La concertation porte sur les objectifs et les orientations générales du projet, et non sur sa traduction réglementaire (classement en zones)
- Elle n’a pas pour objectif de recueillir, ni de prendre en compte, les demandes particulières : celles-ci le seront au moment de l’enquête publique, sous le contrôle d’un Commissaire Enquêteur (nommé par le Tribunal Administratif)
- Le registre mis à disposition du public n’a donc pas pour objet de recueillir les requêtes particulières, concernant la constructibilité des terrains.

Ce qu’elle devrait être :

- une phase désormais privilégiée d’échanges de points de vue, pour un enrichissement de la réflexion sur ce que pourrait être « l’aménagement et le développement durable » de la commune dans les années à venir ;
- la recherche d’une vision partagée autour d’un projet « d’intérêt général »

Quels sont ces effets

- les remarques (écrites ou orales) qui auront été recueillies tout au long de l’élaboration du projet seront prises en compte pour la définition des orientations du projet de PLU, avant son arrêt par le Conseil Municipal.
- Au vu des ces avis, le Conseil Municipal tiendra un bilan de la concertation.
- Ce bilan pourra entraîner un réexamen (voir une modification) de certaines orientations du projet de PLU, avant son arrêt par le Conseil Municipal.

**NOUS ESPÉRONS VOTRE PARTICIPATION FORTE ET CONSTRUCTIVE
POUR ÉCLAIRER LES CHOIX DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL ET
DANS L’INTÉRÊT DE L’AVENIR DE NOTRE COMMUNE**

La réhabilitation de la base de loisirs

LA DÉCISION DE LANCER CE PROJET

Lors du vote du budget 2010, il a été décidé d’allouer des crédits pour mener les études nécessaires à la réhabilitation de la base de loisirs. Vos élus ont ainsi choisi la mise en œuvre concrète de ce projet. Chacun s’accordera à considérer que la base de loisirs est un outil touristique majeur pour notre station en saison hiver et été. Si les attentes de la clientèle ne sont plus en adéquation avec les équipements proposés, l’ensemble des habitants et leurs associations sont également demandeurs de lieux rénovés pour pratiquer leurs sports et loisirs. Par ailleurs, de fortes contraintes techniques nous obligeraient à fermer certains équipements s’ils étaient laissés en l’état (machinerie et fluide de refroidissement de la patinoire, jacuzzi, petit bassin de la piscine, toboggan...).

Des réunions de travail ont eu lieu en mairie et avec nos partenaires (SEM VALLOIRE et OT) afin de s’accorder sur la réhabilitation de la base de loisirs :

- Cet équipement touristique implanté sur la station village de Valloire est devenue obsolète. Il s’agit de proposer un projet de réhabilitation, en utilisant au mieux les locaux et matériels existants, afin d’offrir l’offre la plus adaptée, prioritairement aux touristes.
- Face à la complexité de la base de loisirs regroupant plusieurs activités et utilisateurs et pour prendre en considération l’ensemble des attentes, il paraît opportun de lancer une mission de program-miste. Le but est également d’aboutir à un projet rationnel et éco-nome, tant en coût de travaux qu’en charge de fonctionnement.

La mission du programmiste consiste à :

- analyser le contexte : perception des paramètres de l’opération, des motivations et des enjeux = mettre en évidence les opportunités et potentialités du projet.
- analyser les besoins avec le maître d’ouvrage, les utilisateurs et les usagers = définir les grandes lignes du projet.
- formaliser les besoins = établir la liste des espaces (usage, des-cription, surface) nécessaires à un fonctionnement optimal de l’équipement (liaisons fonctionnelles).
- proposer des scénarios et tester la faisabilité de l’opération = répondre aux besoins, respecter les contraintes règlementaires, établir un phasage, évaluer les coûts, rechercher les économies.
- établir un programme fonctionnel et technique détaillé qui servira de base à la consultation pour la mission de maîtrise d’œuvre et en évaluer le coût de construction.

L’OFFRE ACTUELLE : UN CONSTAT PARTAGÉ

La base de loisirs est constituée :

- d’une patinoire ouverte en saison hiver et été, en journée et en soirée
- d’une piscine ouverte en saison d’été, en journée
- d’un Beach volley accessible depuis la piscine
- d’un centre de remise en forme ouvert en saison hiver et été, en journée et début de soirée.

Dans le même bâtiment se trouvent :

- un bowling-bar-salle de jeux vidéo dont la gestion est confiée à un privé qui est locataire des murs et propriétaire du fond de com-merce.
- un dojo, sans séparation physique avec le centre de remise en forme et une utilisation partagée des lieux. Un bungalow attenant sert de vestiaire pour le judo géré par une association.

L’ensemble de la base de loisirs est jugé vétuste tant à l’extérieur qu’à l’intérieur. La structure présente un aspect défraîchi et dispa-rate. Certains équipements ne sont pas mis en valeur et d’autres devraient être changés. De grands volumes sont non utilisés, alors que d’autres espaces mériteraient davantage de surface. Les amé-nagements se sont faits au coup par coup, sans réflexion globale. Les liaisons fonctionnelles ne sont pas respectées. L’entretien du bâtiment a été réalisé au minima.

Plusieurs espaces communaux sont contigus à la base de loisirs :

- un skate park, ne comprenant plus qu’un seul module
- un terrain multi-activités
- une aire de jeux
- des espaces non affectés

L’OFFRE SOUHAITÉE : UNE BASE POUR LA RÉFLEXION

Les souhaits pour la réhabilitation de la base de loisirs sont listés ci-dessous, sans ordre de priorité. Ils émanent de l’attente de vos élus et du travail réalisé avec nos partenaires :

- La base de loisirs doit pouvoir proposer des équipements collectifs récréatifs comprenant : une patinoire, une piscine (couverte ?), un centre de remise en forme, un accueil de séminaires (une salle hors sacs ?)... Ces services et loisirs sont réalisés dans le cadre d’une délégation de service public.
- Le bowling-bar-jeux vidéo est conservé tel quel. Un accès extérieur direct et distinct de la base de loisirs sera aménagé.
- La conservation du Beach volley et du skate park n’est pas indis-pensable.
- Les espaces se doivent ludiques, accueillants, tout en proposant un « esprit montagne ».
- Les locaux et équipements seront adaptés à la présence du public. Ils doivent être solides, durables dans le temps, présentant un mi-nimum d’entretien et des remises en état simples et peu onéreuses.
- Il conviendra de prévoir la signalétique intérieure.
- Les installations seront conformes aux réglementations en vigueur et aux adaptations prévues.
- L’accueil des personnes présentant des déficits physiques ou mentaux sera obligatoire au sein de tous les espaces.
- Il est demandé une utilisation intégrale des bâtiments existants avec une possibilité d’extension limitée.
- Une rationalisation des espaces et un regroupement des activités sont indispensables. Par exemple : conserver un accueil-billetterie commun, prévoir des vestiaires patin au niveau de la patinoire, pla-cer des vestiaires piscine à proximité des bassins...

- Des liens fonctionnels seront évidents pour les usagers, mais aussi pour l’entretien des locaux. Le projet comportera des espaces non accessibles au public : rangements, salles techniques, bureaux, lo-caux sociaux.
- Aménager un bar-restauration rapide à la piscine accessible de-puis l’intérieur et l’extérieur et si possible un bar côté patinoire ac-cessible depuis l’intérieur et l’extérieur.
- Installer une sonorisation et un éclairage approprié aux lieux et utilisations, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur. Une étude acoustique sera à réaliser.
- Prévoir des sanitaires publics distincts du fonctionnement de la base de loisirs.
- Une réhabilitation complète de l’enveloppe du bâtiment permettra d’obtenir une isolation optimum.
- Différentes pistes de réflexion portent sur : un développement des activités ludiques, un coin bébé et un jacuzzi extérieur côté piscine, un espace balnéothérapie agréable et convivial lié à la piscine et avec liaison possible au centre de remise en forme (salle avec équi-pements facilement accessibles aux personnes peu sportives et présentant un aspect attractif), un dojo distinct de la salle de fit-ness...
- Les systèmes de chauffage et de refroidissement des équipe-ments respecteront les normes environnementales et un échange des calories est indispensable.
- Seront proposés : un système de chauffage géothermie, un pro-cess de ventilation économe, l’installation de panneaux solaires, un système de récupération des eaux pluviales, des locaux favorisant un éclairage naturel...
- Le projet présentera l’aménagement des abords, la reprise et la végétalisation des clôtures, la gestion des accès piétons et de li-vraison, la création de places de stationnement.

LES ACTIONS MENÉES

Après consultation, le bureau d’études AGORA a été retenu début juin 2010 pour une mission de programmiste. Ils doivent remettre leur dossier complet en septembre 2010, l’objectif étant de consul-ter un architecte rapidement et d’engager une première tranche de travaux en 2012.

Lors de leur mission, AGORA a contacté nos partenaires, divers ac-teurs touristiques de Valloire, les représentants des associations lo-cales, les utilisateurs potentiels de la base de loisirs réhabilitée. Leurs remarques et suggestions sont retenues et contribuent à une démarche constructive pour répondre au mieux aux attentes de chacun. Chacun d’entre vous peut bien entendu nous faire part de leurs souhaits.

Une information sur le programme de la base de loisirs vous sera proposée dans le Colporteur de l’automne 2010.



Retour sur l'hiver 2009-2010 : le point de vue des clients du domaine skiable Galibier-Thabor

Plus de 3 000 clients de Valloire et Valmeinier ont répondu cet hiver au questionnaire de satisfaction proposé sur internet par le cabinet d'étude Eficéo.

Ces données sont précieuses pour mieux appréhender l'«identité» et les pratiques de glisse de nos clients, pour mesurer le niveau de performance de notre activité et pour identifier des pistes d'amélioration, en accord avec les attentes exprimées.

TPOLOGIE DE CLIENTÈLE ET PRATIQUES DE GLISSE

Le domaine skiable Galibier-Thabor attire majoritairement une clientèle :

- familiale (près 75% des répondants déclarent être venus en famille avec leurs enfants, le reste en couple ou entre amis) ;
- française à plus de 80% (les principaux bassins d'origine sont la Région Ile de France avec 20% du total des répondants, la Région Rhône-Alpes avec 15%, puis la Belgique avec 10%) ;
- fidèle (environ un tiers qui vient d'année en année, un tiers déjà venu une ou plusieurs fois et un tiers de nouveaux clients) ;
- prescriptrice (90% des clients conseillent la station et le domaine skiable à leurs familles et amis) ;
- d'un niveau de glisse très hétérogène (un cinquième de débutants et un cinquième de très bons skieurs, le reste d'un niveau moyen à bon) ;
- largement attirée par la balade sur des pistes faciles et l'amusement sur des zones ludiques plutôt que par la recherche de performances sportives (freeride, pistes difficiles, sensations fortes sur le snowpark).

Niveau de performance de notre activité

(note de satisfaction sur 10, la valeur cible étant 8/10)

Achat du forfait

- Critères satisfaisants : les conseils lors de l'achat sont toujours bien ressentis (8,1) et le temps d'attente s'est très nettement amélioré (8,2) avec notamment sur Valloire l'intégration de trois nouvelles caisses supplémentaires (deux à la Brive et une au Moulin Benjamin) ;
- Points d'amélioration : la diversité des forfaits proposés (7,8) reste une donnée à surveiller et fait partie intégrante d'un diagnostic actuellement en cours sur la refonte de notre grille tarifaire à l'horizon 2011/2012.

Remontées Mécaniques

- Critères satisfaisants : l'assistance du personnel au départ et à l'arrivée des remontées reste une valeur sûre (8,5) ; cette note est la preuve de l'implication de l'ensemble des acteurs du domaine skiable pour la sécurité et le confort des clients ;
- Points d'amélioration : la qualité des remontées mécaniques (7,6) et par extension leur capacité à fournir du débit et ainsi limiter les temps d'attente (7,8) demeure une véritable préoccupation, tant pour nos clients que pour l'exploitant (voir ci-après les éléments sur le projet de réaménagement global du massif de la Sétaz).

Pistes

- Critères satisfaisants : les pistes du domaine sont toujours appréciées pour leur diversité (8,2), leur damage (8,4) et leur balisage (8,3) ;
- Points d'amélioration : la densité des skieurs (7,9) mérite toute notre attention car elle est un reflet direct du confort et du sentiment de sécurité sur nos pistes ; l'augmentation de ce critère par rapport à l'hiver dernier (+0,3) souligne notamment la pertinence des différents élargissements de pistes réalisés pendant la campagne de travaux 2009.

Environnement

- Critères satisfaisants : la propreté du domaine (8,6) et le rangement des abords des remontées et des postes de secours (8,4) sont toujours positivement remarqués ;
- Points d'amélioration : il ressort un véritable besoin d'aménagement de lieux de vie pratique sur le domaine (toilettes, poubelles), à intégrer dans les projets futurs (notes < 7) ; d'autre part la prise

en compte des préoccupations environnementales (7,0) doit être renforcée : démontage d'installations obsolètes, mise en valeur paysagère, intégration harmonieuse de nos locaux techniques, etc.

Domaine en général

- Critères satisfaisants : l'étendue du domaine skiable conserve une note positive de 8,4, score qui justifie pleinement que nos efforts se concentrent sur un réaménagement du domaine existant plutôt que sur des travaux d'extension.
- Point d'amélioration : les liaisons entre massifs restent un vrai point faible (7,2), exacerbé en tout début de saison avec un enneigement déficitaire (liaison vers Valmeinier par le télésiège des Drozes à la descente et impossibilité d'ouverture du téléski de Cornafond). Là encore le projet de réaménagement global du massif de la Sétaz va permettre de bonifier cet aspect.

Zoom sur les espaces ludiques et les zones aménagées (snowpark, enchaînement de bosses en bord de pistes, ski cross, arva park, etc.)

La fréquentation de ces zones reste stable par rapport à la saison précédente : 60% des répondants déclarent être allés au moins une fois sur l'une des zones (eux ou les membres de leur groupe). Cette fréquentation se fait majoritairement en famille (50% sont des groupes composés d'adultes et d'enfants/adolescents, contre 30% de groupes d'adultes et moins de 20% de groupes d'enfants/adolescents) d'où l'importance d'une offre variée en rapport avec le niveau général de pratique.

Bien que la présence de tels espaces n'est pas jugée déterminante dans le choix de destination des clients (seuls 20% des sondés affirment le caractère déterminant de ce critère), le niveau d'exigence est fort avec un score préoccupant et donc une réelle nécessité d'amélioration (note globale de 7,4/10).

Les intérêts exprimés concernent en priorité l'aménagement de :

- zones dédiées d'évolution pour les enfants et les débutants (un tiers des réponses) ;
- zones ludiques accessibles à tous : petites bosses (à l'instar de celles développées le long de la piste Escargot), virages relevés, etc. (un quart des réponses) ;
- zones pédagogiques de découverte du milieu naturel à l'aide de panneaux explicatifs (un cinquième des réponses).

Il est intéressant de noter que les clients s'expriment majoritairement sur des zones réparties sur le domaine, par exemple en bord de pistes pour les découvrir en se baladant (deux tiers des sondés) plutôt que sur une ou deux zones bien délimitées (comme le snowpark par exemple).

A noter que nous recherchons des partenaires (hôtels, commerçants, loueurs de meublés, etc.) pour la diffusion du lien internet vers les enquêtes pour l'hiver prochain, afin d'augmenter les retours et de rendre les résultats encore plus pertinents. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Sem Valloire si vous souhaitez nous soutenir dans cette démarche !

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL DU MASSIF DE LA SÉTAZ

Pour répondre aux exigences de nos clients évoquées ci-dessus et pour faire face aux enjeux concurrentiels futurs, la Sem Valloire prévoit un vaste chantier de réaménagement du massif de la Sétaz prenant en compte de manière globale les problématiques de remontées mécaniques, de pistes et d'enneigement de culture. L'enveloppe prévisionnelle initiale est de l'ordre de 12 Millions d'euros HT sur une période de 3-4 ans à partir de 2012.

Les enjeux liés à ce projet sont multiples :

- le remplacement ou la modernisation d'appareils de remontées mécaniques « vieillissants » ;

- la prise en compte de l'hétérogénéité du niveau de ski de notre clientèle pour fournir des pistes adaptées aux besoins ;
- l'amélioration des liaisons entre les massifs du Crey du Quart et de la Sétaz, ainsi qu'avec le secteur des Verneys ;
- la fluidité des déplacements des skieurs aux points stratégiques (Diseurs, Plateau de Thimel, etc.) ;
- l'amélioration du produit « débutants » sur le massif ;
- l'intégration d'infrastructures de service aux clients au pied et sur le massif (toilettes, aires de pique-nique, parking, etc.).

La Sem Valloire a consulté des cabinets d'ingénierie spécialisés dans les domaines skiables pour se faire accompagner dans cette démarche et c'est l'entreprise CNA qui a été choisie ; le travail va s'axer avec les membres de la commission Pistes et Travaux autour des thèmes et du calendrier suivants :

- recueil et analyse des données techniques existantes (structure du parc d'appareils, historique des passages, topographie des pistes, dimensionnement du réseau neige de culture, coûts de fonctionnement et d'entretien, etc.) : printemps 2010 ;
- rencontres et entretiens avec les différents acteurs locaux impliqués dans la gestion de la station et du domaine skiable : printemps 2010 ;
- présentation du diagnostic de l'existant à la commission (forces, faiblesses, risques et opportunités) : été 2010 ;
- établissement de différents schémas d'aménagement avec les estimations financières d'investissement, de fonctionnement et d'entretien : été 2010 ;
- prise de décision par la commission du schéma d'aménagement retenu avec le phasage des opérations : automne 2010 ;
- communication « publique » par le biais des moyens habituels (Colporteur, réunion publique) : fin d'automne 2010 ;
- lancement des démarches administratives (sélection des maîtres d'œuvre pour les chantiers, étude d'impact faisant suite à l'inventaire faunistique et floristique déjà engagé cet été, demandes de permis de construire, etc.) : hiver 2011.

Des questions, des commentaires :
contact philippe.feutrier@valloire.net.



Bilan de l'hiver 2009-2010

Selon les éléments issus du tableau de bord économique COMETE.

- **Le nombre de lits touristiques** de la station s'élevait l'hiver dernier à 16 738, repartis en 9 659 lits professionnels et 7079 lits « diffus » (non commercialisés par un réseau professionnel ou lits affectés à un usage de résidence secondaire)

- **La fréquentation de la station** a été bonne, de + 0.4 % par rapport à l'hiver d'avant, comparée à l'ensemble des stations du réseau qui présentent un recul de remplissage de - 1.2 % (-1.0 % pour les stations d'altitude et -3.3 % pour les stations villages). Néanmoins, l'analyse du réseau, malgré ce résultat d'ensemble en léger retrait, affiche une bonne satisfaction compte tenu du contexte économique global de crise, et surtout en regard d'orientations très négatives au cours de l'automne. Le rattrapage s'est réalisé tardivement et le mois de mars a finalement décidé de la tendance.

- **Le nombre de nuitées totales** pour l'hiver à Valloire s'élève à 832 500 soit un nombre de 138 750 séjours.

- **Les 9 659 lits commerciaux** cités plus haut produisent la majorité de l'activité avec 122 056 séjours, soit 12.5 séjours par lit.

Les lits diffus produisent seulement 16 694 séjours, soit seulement 1 séjour par saison et par lit !

- Ces mêmes 832 500 nuitées ont généré 565 077 journées skieurs, soit un taux de pénétration de 69.31 %. On pourrait résumer ces chiffres en disant également que 1 personne sur 3 ne skie pas...

- **L'ensemble des journées skieurs**, forfaits saison inclus, s'élève à 680 902 soit une très légère baisse de - 0.2 % en regard de l'hiver 2008 / 2009. Les résultats provisoires du réseau sont eux, nettement en baisse avec un recul de -2.9 %, repartis de la manière suivante : -2.6 % pour les stations d'altitude et -10 % pour les stations villages !

Répartie par périodes, la fréquentation de Valloire est la suivante :

Décembre	20 000 nuitées	stable
Noël et Nouvel An	117 000 nuitées	+ 4.8 %
Janvier	203 600 nuitées	- 0.4 %
Vacances de février	238 400 nuitées	+ 0.4 %
Mars	158 800 nuitées	+ 4.8 %
Avril	94 200 nuitées	- 9.3 %

Activité économique par secteur d'hébergement

Les Agences immobilières et la Centrale, avec un total de 3 362 lits, ont produit 30 % des séjours de l'hiver, soit une progression de + 7.5 %

- Les résidences de Tourisme, avec un total de 3934 lits, ont produit 41 % des séjours, soit une régression de -1.9 %

- Les hôtels, avec un total de 626 lits, ont produit 4 % des séjours, avec une régression de - 3 %

- Le camping, avec un total de 252 lits a produit 1 % des séjours, avec une régression de - 4.2 %

- Les Clubs, Gîtes de Groupe et TO, avec 1485 lits ont produit 12% des séjours, avec une régression de - 10.2 %

- La clientèle étrangère, en baisse de - 15. 4 %, représente seulement 18 % des clients totaux avec les Belges, les Hollandais et les Anglais comme principales nationalités.

Gérard Ragone
Directeur de l'Office de Tourisme

Brochure hiver 2010-2011



La Nouvelle brochure d'hiver de la station est arrivée ! Elle a été réalisée, pour la partie création artistique, par l'Agence « Les Cinq », dont David Petit, originaire de Valloire est le directeur artistique. Ses principes graphiques sont en harmonie avec la brochure d'été actuelle, mais avec une couleur rouge dégradée adaptée à l'hiver et une belle frise qui rappelle déjà la neige et ses blancs flocons.

La brochure a été tirée par la société MAESTRO à 60 000 exemplaires, elle est disponible à l'Office de Tourisme, ou sur demande. On la trouve également sur notre site www.valloire.net. Avec beaucoup de nouvelles photos, laissant une large place à la glisse et mettant en avant les charmes et l'ambiance de notre station village nous espérons qu'elle plaira au plus grand nombre et également aux fidèles lecteurs du Colporteur.

Livraison écologique

L'Office de Tourisme a investi dans un nouveau véhicule, et pas des moindres ! Après le départ de Florian Bailly, jeune Savoyard qui a relevé le défi de rallier la Savoie au Japon en vélo électrique solaire, nous avons suivi sa trace... Un vélo triporteur avec assistance électrique dotera cet été le service animation pour la livraison des programmes et affiches dans le centre de la station, avec un peu d'effort, les bons jours, peut-être poussera-t-il jusqu'aux Verneys !



SOREA

Un projet d'envergure aux Verneys

Après avoir installé des panneaux sur la toiture de la salle polyvalente des Chaudannes à Saint-Jean de Maurienne, la Soréa a couvert une toiture de grande envergure aux Verneys. Ce bâtiment dispose d'une grande surface (pan Sud de 350 m²) avec une bonne pente (40°). Les propriétaires ont accepté, en 2009, de louer leur toiture pour 20 ans. Cette unité de production représente un investissement de 180 000€ HT environ, une puissance de 36 kWc, une production annuelle de 45 000 kWh, soit 60 tCO2 évité. SOREA a mené un appel d'offres et a sélectionné l'installateur Clipsol. Cette centrale photovoltaïque a commencé à fonctionner fin juin et sa production est livrée sur le réseau à la Soréa, dans le cadre d'un contrat d'achat réglementaire, pendant 20 ans.



investit ... beaucoup !

Le conseil d'administration, présidée par G.Vuillermet, a décidé de lancer un plan d'investissement de plus de 5 M€, avec une vingtaine de toitures industrielles de 300 à 6000 m² et même une centrale au sol pour 2011 ...

Une offre pour les particuliers, en partenariat avec Les Techniciens du Solaire

L'émergence des énergies renouvelables et l'engouement des particuliers ne sont plus à démontrer. C'est ainsi que SOREA propose une offre destinée aux particuliers qui souhaiteraient installer une toiture solaire et devenir producteur. Cette offre bénéficie des meilleurs panneaux et d'une technologie de pose éprouvée car n'oublions pas que la toiture doit assurer l'étanchéité et respecter les normes au-delà de 900m (double peau).

L'investissement est porté par le particulier qui bénéficie d'un crédit d'impôt, d'un taux de TVA réduit, et d'une vente de l'énergie produite à Soréa à un tarif fixé par les pouvoirs publics (6 fois plus élevé que les tarifs de vente). Enfin, le financement (avec différé) assure un effort de trésorerie nul et rentabilise l'installation en quelques années.

Le saviez-vous ?

Le solaire photovoltaïque est une technologie permettant la transformation directe du rayonnement lumineux en électricité. On le confond parfois avec le solaire thermique, qui transforme le rayonnement lumineux en chaleur, et qui est généralement utilisé pour le chauffage de l'eau. Les cellules photovoltaïques sont constituées d'un matériau semi-conducteur qui, sous l'excitation lumineuse, émet un électron et génère ainsi une tension électrique ; le courant obtenu est un courant continu.

La puissance d'une module photovoltaïque est exprimée en « Watt crêtes » (Wc, en anglais, Wp pour Watt peak). Le Watt crête signifie la puissance maximale délivrée sous un ensoleillement standardisé de 1000 W/m² à 25°C. La production est mesurée en kWh ; pour une puissance donnée, la production annuelle dépendra de l'inclinaison du module inclinaison optimale (de 30 à 35° environ en France), de son orientation (le sud est optimal), de sa latitude, et de son altitude, ... Pour 1 kWc installé, la production annuelle est de l'ordre de 1200 kWh/an à Valloire et ceci à 30° d'inclinaison et en orientation sud ; ce qui correspond aux gisements solaires les plus importants de France (800 au nord, 1300 à l'extrême sud). Le rendement d'une cellule correspond à la fraction de l'énergie lumineuse transformée en électricité. Pour un ensoleillement standardisé de 1000 W/m² à 25°C, un rendement de 15% signifie donc que la cellule fournira 150 Wc par m². Les rendements photovoltaïques varient sensiblement selon la technologie utilisée : de 5% à 15%, voire 17% pour certaines

Nouveau en 2010 !

Les offres Arc'Assistance Dépannage (intervention en cas de panne sur votre installation intérieure) et Arc'Energie (compensation de votre électricité consommée en production d'énergie verte) sont incluses dans votre tarif, sans surcoût, pour tous !

Le numérique, passage obligé pour le cinéma de Valloire ?

Il y a quelques années tous les appareils de photo étaient en argentique. Le photographe qu'il soit professionnel ou amateur avait le choix entre les diapositives ou le tirage sur papier. Et puis avec la rapidité de l'éclair cette technique a disparu au profit de l'appareil numérique.

Grâce au développement de l'informatique, pour un prix modeste il a été possible de faire de nombreuses photos, de voir le résultat immédiatement, de les effacer ou de les stocker sur l'ordinateur et de ne tirer sur papier que les exemplaires réussis pour l'album souvenir. Un progrès extraordinaire mettant à la portée de tous une technique de grande qualité.

Pour le cinéma il en est de même. Beaucoup de réalisateurs utilisent aujourd'hui des caméras numériques. Plus pratiques, plus légères, plus performantes.

Mais en poursuivant notre comparaison avec l'évolution de la photo, le cinéma pour ces projections utilise encore des pellicules (24 images par seconde). Un film aujourd'hui de 1h40 utilise une pellicule de 35 Kg qu'il faut transmettre chaque jour de salle en salle suivant la programmation. Pellicule fragile et coûteuse au dévelop-

pement. Pour alimenter toutes les salles, un film, fabriqué en numérique, doit avoir plusieurs centaines de copies sur pellicules. Les producteurs souhaitent très rapidement transmettre « ces copies » sous forme de disque dur, de dimension et de poids réduits, et surtout de coût de fabrication sans proportion avec une pellicule. Le problème est que les salles sont équipées de projecteurs pour pellicule, et que la lecture de film en numérique nécessite de nouvelles installations. Les exploitants des salles de cinéma se voient contraints de changer toutes leurs installations à brève échéance pour pouvoir continuer leur activité. Sinon ils risquent de ne plus avoir de copies.

Les représentants de la profession, ainsi que le Centre National du Cinéma (CNC), représentant de l'Etat, se sont alarmés de ce problème.

A la satisfaction de toute la profession, un projet de répartition des frais d'installation avait été mis en place avec prise en charge partielle par les distributeurs principaux gagnants financiers de ce changement.

Ce projet a été remis en cause par l'Europe sous motif d'entrave à

la libre concurrence ?

Toute la profession est en émoi, même si le CNC et les organismes professionnels essayent de contourner l'obstacle. Un projet de loi a été déposé au parlement pour faire avancer ce problème.

Il est actuellement en discussion.

La Région Rhône-Alpes et le CNC devront mettre la main à la poche (mais aussi les exploitants et les collectivités locales) pour empêcher la disparition d'une grande partie des « petites salles » lieu de loisirs mais aussi et surtout de rencontre et de développement culturel.

Que serait VALLOIRE sans la salle de cinéma de l'AEP, génératrice d'animation depuis 50 ans ?

Jean-Loup Binias, Président de l'AEP

P.S. Sur 5418 écrans, 1047 sont déjà équipés en numérique (surtout les duplex), 347 en 3D. La loi sur l'accessibilité de toutes les salles doit être appliquée au 31/12/2010. Une exonération de la taxe professionnelle pour les salles est en gestation. Une loi sur l'homologation des salles est également en chantier. Le cinéma de Valloire possède, pour la qualité de sa programmation le label « ART et ESSAIS »

Fête patronale de Valloire



Amis Valloirins et Vacanciers

Comme chaque année, Valloire organise sa fête patronale des 14 et 15 août dont voici un avant-programme :

Dimanche 8/08 : Toute la journée à partir de 9h30 :

vide-grenier de particuliers

Samedi 14/08 :

A partir de 18h : Défilé de chars traditionnel autour du village. Arrivée devant le Centre Culturel où se dérouleront un feu d'artifice et une soirée musicale dansante.

Dimanche 15/08 :

Le matin : Après la messe traditionnelle, défilé de chars autour du village.

L'après midi : Une grande kermesse comme autrefois, avec de nombreux stands, jeux et concours, et des animations traditionnelles : Jeux de la force savoyarde, spectacle de magie, spectacle du groupe folklorique de Valloire.

Le soir : Un pot au feu à l'ancienne avec animation musicale.

Pendant toute la fête : Buvette et restauration possible sur place.

En plus d'offrir aux vacanciers une fête, qui a auprès d'eux beaucoup de succès, les recettes de ces journées financent une partie des actions du Centre Culturel (bibliothèque, salle multimédia, stages, expositions, formations, école de musique, théâtre, journées culturelles, événements autour du cinéma...).

Pour nous permettre d'organiser cette fête, nous avons besoin de lots (jouets, vaisselle, vêtements, peluches, jambons, fromages, saucissons, bouteilles ou canettes...). Nous sommes également intéressés par des ingrédients pour faire des pâtisseries (farine, œufs, sucre, beurre, lait...) ou directement par des pâtisseries « maison » pour le matin du 15 août (quiches, pizzas, gâteaux, bugnes...). N'hésitez pas à nous appeler et nous irons chercher nous-mêmes vos contributions. 04 79 59 02 47

D'autre part, si vous désirez tenir un stand de jeu le 15 août après-midi (fléchettes, jeu de massacre, tir au pistolet, bowling, lapinodrome...), ou nous aider dans la préparation de la fête, venez voir Dorothée au cinéma.

Invitation pour l'apéritif Valloirin

Lundi 16 août à 19h au Centre Culturel-Cinéma

A l'intention de tous nos amis qui aident l'AEP, été comme hiver, en donnant du temps, de l'argent, du matériel, des idées...

« Que ce moment d'amitié soit un modeste remerciement à tous »

Jean-Loup Binias, Président de l'AEP

L'équipe de l'AEP

EXPOSITION 150 ANS à VALLOIRE

RÉSERVATIONS (au 14/06/2010)

Du 14/06 au 24/06/2010 : AEP

Du 25, 26, 27/06/ 2010 : MAURIENNE GENEALOGIE

Le 26/06/2010 : CREDIT AGRICOLE de St.JEAN

Du 05 au 09/07/2010 : AEP

Les 10 et 11/07/2010 : AVPC Fête du Fort

Les 30 et 31/07/2010 : ASSOCIATION du PATRIMOINE D'ORELLE

Du 09 au 13/08/2010 : AEP

Les 18 et 19 /09/2010 : ASSOCIATION de GENEALOGIE de CHAMBERY



ÉCOLE

Voyage à Toulouse

Début juin, les 22 élèves du CM2 de Valloire étaient de retour de leur séjour scientifique dans la région de Toulouse. Ils étaient partis pour un séjour de 10 jours, du 26 mai au 4 juin sur le thème de l'aéronautique et de l'espace.

Accompagnés de leur professeur Michèle Planes et de deux parents, Virginie Savoye et Lionel Montmain, qui veillaient au bon déroulement de l'internat, ils ont visité la Cité de l'Espace et l'usine Airbus à Toulouse. Ils ont été très impressionnés par le gigantisme des hangars d'assemblage des avions et ont pu voir le montage de l'A380 dont ils ont visité la maquette comme de vrais passagers. Ils sont également montés dans le Concorde 001 qui était l'avion présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing et ont apprécié sa forme si particulière.

La Cité de l'Espace et ses parcours ludiques, interactifs a ouvert grand ses portes à leur curiosité. La fusée Ariane, le système solaire,

l'univers, l'observation des étoiles, le télescope Hubble réparé en orbite et les expériences sur les météorites ont enrichi leurs connaissances et leur réflexion scientifique.

Sur leur centre de séjour, à Eup (Haute Garonne), avec leur enseignante et leur animateur scientifique, ils ont travaillé sur plusieurs notions d'astronomie inscrites dans les programmes scolaires et ont construit des fusées, par groupes de deux. Deux constructions de fusées et deux séances de lancement : beaucoup de précision donnant des vols de bonne qualité et l'émerveillement des jeunes constructeurs comme des adultes et des gamins du village.

Nul doute que cette expérience de vie communautaire et cette plongée dans les sciences expérimentales leur sera profitable dans leur scolarité future.

Michèle Planès, Directrice



Comptes rendus de conseils municipaux

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2010

Le Conseil Municipal de Valloire s’est réuni le mardi 13 avril 2010 à 20 h30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE
Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Pierre SALOMON - Denis CHANCEL
Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET- Jean NORAZ
Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Représenté : M. Jacques MARTIN (donne procuration à Adrien SAVOYE)
Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01- CONVENTION DE PARTENARIAT « SUR LA ROUTE DU SOLEIL LEVANT »

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, soutient le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat correspondante et à verser la subvention de 2 500 € à l’Association « Aventure à Energie Renouvelable ».

02- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTÉES MÉCANIQUES - HOMOLOGATION DES TARIFS 2010/2011

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des remontées mécaniques gérées par la SEM VALLOIRE pour la saison d’hiver 2010/2011, annexés à la présente délibération.

03- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2010

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (Gérard VUILLERMET et Pierre SALOMON) et 1 voix contre (Denis VINCENT), fixe comme suit les taux d’imposition pour l’année 2010 :

- 14.32 % pour la taxe d’habitation
- 21.37 % pour le foncier bâti
- 135.26 % pour le foncier non bâti
- 24.87 % pour le taux relais de la cotisation foncière des entreprises.

04- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Gérard VUILLERMET), approuve le compte administratif 2009 du budget de la Commune qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 493 924.02 €
- un déficit d’investissement de 1 470 736.92 €

soit un déficit global de clôture de 976 812.90 €.

05- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur municipal.

06- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DE L’EAU ET ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve le compte administratif 2009 du budget de l’Eau et de l’Assainissement qui fait apparaître :

- un excédent d’exploitation de 234 417.93 €
- un excédent d’investissement de 1 360 242.65 €

soit un excédent global de clôture de 1 594 660.58 €.

07- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET DE L’EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur municipal.

08- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le compte administratif 2009 du budget des Équipements Touristiques, qui fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 588 099.47 €
- un excédent d’investissement de 386 048.40 €

soit un déficit global de clôture de 202 051.07 €.

09- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur municipal.

10- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget Parc de stationnement, qui fait apparaître :

- un excédent d’exploitation de 274 775.43 €
- un déficit d’investissement de 83 392.95 €

soit un excédent global de clôture de 191 382.48 €.

11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur municipal.

12- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DU GARAGE DE LA VALLÉE D’OR

Le budget ne comportant pas de section d’investissement, hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget du Garage de la Vallée d’Or, qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 50 557.87 €.

13- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET DU GARAGE DE LA VALLÉE D’OR

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur municipal.

14- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET DE LA ZAC DES CHARBONNIÈRES

Le budget ne comportant pas de section d’investissement, hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget de la ZAC des Charbonnières qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 6 499.40 €.

15- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET DE LA ZAC DES CHARBONNIÈRES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur.

16- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET MICROCENTRALES

Hors de la présence de Monsieur Christian GRANGE, Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget Microcentrales qui fait apparaître :

- un excédent d’exploitation de 25 009.34 €
- un déficit d’investissement de 18 500.00 €

soit un excédent global de clôture de 6 509.34 €.

17- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte de gestion et constate la concordance complète des écritures comptables de l’ordonnateur et du receveur.

18- ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET A L’OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’allouer les montants de subventions aux associations comme suit :

SUBVENTIONS COURANTES ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2010
A.D.M.R.	2 000,00 €
A.E.P : Stages été	2 500,00 €
A.E.P : La montagne aux enfants	2 000,00 €
A.E.P : fonctionnement	30 000,00 €
A.F.P. du Crey Rond	2 000,00 €
A.P.P.P.S.	76 500,00 €
Alchimy	1 000,00 €
Anciens combattants	1 000,00 €
Ass. du personnel communal	2 900,00 €

Chorale "L'UZEL"	765,00 €
Coopérative scolaire	3 200,00 €
Groupe folklorique	1 200,00 €
Judo-club	8 000,00 €
NIVO 5	500,00 €
Prévention routière	80,00 €
Snow-ski club	66 000,00 €
Tennis-club	2 500,00 €
Val'patin	3 000,00 €
VTT Valloire Galibier	3 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS COURANTES	208 145,00 €

AIDES AUX SPORTIFS ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2010
Ski club : Gaëtan KEMPF	3 000,00 €
Ski-club : MASCLLET Arnaud	2 000,00 €
Snow Club : Aurore SAVOYE	2 000,00 €
Snow-ski club : Nicolas SAVOYE	2 000,00 €
Snow club : Maéva MARTIN	2 000,00 €
TOTAL AIDES AUX SPORTIFS	11 000,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	MONTANT SUBVENTION 2010
Amicales : chars du 15 août	1 500,00 €
Ass. du pers communal : médailles et retraite	1 205,00 €
Collège Jean Moulin : voyage en Italie	900,00 €
Coopérative scolaire : voyage à Toulouse	2 000,00 €
Ecole Aristide Briand : voyage dans les Bauges	100,00 €
Institution privée St Joseph : voyage en GB	200,00 €
Motoverte Maurienne : trial motocycliste	800,00 €
Sur la route du Soleil Levant	2 500,00 €
Tennis-club : tournoi de l'été	500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	9 705,00 €
TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS C/65748	228 850,00 €

SUBVENTION A L’OFFICE DE TOURISME	MONTANT SUBVENTION 2010
Fonctionnement	794 493.00 €
Actions Stations	190 343.00 €
Animation et évènements	483 365.00 €
Garderie	57 130.00 €
Radio	42 211.00 €
TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTION A L’OFFICE DE TOURISME C/65737	1 567 542 €

19- REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS POUR RETARD DE PAIEMENT DE LA TLE PAR LA SARL LES CHALETs DE MARIE II

Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’accorder une remise gracieuse d’un montant de 518 € à la SARL les Chalets de Marie II domiciliée 9 rue du Colonel Bougault à GRENOBLE pour retard de paiement des taxes d’urbanisme dont elle était redevable pour la délivrance de son permis de construire N° PC30606S1034.

20- TARIFS D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les tarifs et leur entrée en vigueur au 1er mai 2010 comme suit :

1er mai - 30 octobre : 30 €/m²

1er novembre – 30 avril : 40 €/m²

1er janvier – 31 décembre : 60 €/m²

Tarif à la journée : 1 €/m².

21- ÉCHANGE DE TERRAINS POUR RÉGULARISATION D’EMPRISE FONCIÈRE SUR LA ROUTE DE LA RIVINE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’acquérir à :

- l’Indivision GROS, la parcelle cadastrée lieu-dit «La Rivine», section J n°1631 pour 11 m²,

décide de céder, en échange :

- à l’Indivision GROS, la parcelle cadastrée lieu-dit «La Rivine», section J n° 183p pour 11m²,

précise que la valeur de cet échange est fixée à 15 euros le m².

autorise Monsieur le Maire à signer l’acte notarié au nom de la Commune,

précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

22- ACHAT DE PARCELLES POUR EMPRISE D’OUVRAGES D’ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,
- décide d’acquérir à l’Indivision CARRAZ-COINDET les parcelles cadastrées section B
N° 1804 de 1 465 m² et N°1856 de 830 m² lieu-dit La fleur pour un montant total de 459 €,
- précise que la valeur du bois sera indemnisée à hauteur de 241 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l’acte notarié au nom de la Commune,
- précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

AFFAIRES DIVERSES

1 - Transvalquad

Monsieur le Maire fait part de la difficulté de trouver des circuits de randonnées, en raison du refus de certains propriétaires d’autoriser le passage des quads sur leurs parcelles.
Il précise que l’organisateur de la course demande à la Commune de participer à sa perte de recettes liée à cette quasi-absence de circuits. Le Conseil municipal refuse cette participation.

2 - Navettes Infocom

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec le prestataire de navettes Infocom. Il s’agirait de mettre en place, dès cet été, une navette de 16 places assises. Cette navette sera entièrement couverte d’annonces publicitaires (commerçants et artisans locaux) et son coût pour la Commune sera réduit d’environ 50% par rapport au coût actuel des navettes. Ce projet pourra aboutir dans la mesure où la Société Infocom trouvera le nombre d’annonceurs nécessaires. Le Conseil émet un avis favorable à ce projet.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2010

Le Conseil Municipal de Valloire s’est réuni le mardi 18 mai 2010 à 18h, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL Gérard VUILLERMET - Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Représenté : M. Michel VIALLET (donne procuration à Christian GRANGE)

Absent : M. Bernard GRANGE

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01- ADHÉSION A LA GRANDE TRAVERSÉE DES ALPES

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve l’adhésion de la Commune de Valloire, concernée par l’itinéraire « Route des Grandes Alpes » à « la Grande Traversée des Alpes », moyennant une cotisation annuelle de 50 €.

02 - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU CAPTAGE DES FREIDIÈRES DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU ET DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L’ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau et du Conseil Général dans le projet d’acquisition foncière de terrains situés dans les périmètres immédiats et rapprochés de protection de captages des sources.

03 - REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXES D’URBANISME PAR MONSIEUR ET MADAME BRUNO WADOUX

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’accorder une remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d’urbanisme dont Monsieur et Madame Bruno WADOUX étaient redevables pour la délivrance de leur permis de construire N° PC30606S1030.

04 - REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXES D’URBANISME PAR MONSIEUR ERIC GAILLARD

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’accorder une remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d’urbanisme dont Monsieur Éric GAILLARD était redevable pour la délivrance de son permis de construire N° PC30606S1029.

05 - TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les tarifs de location des salles communales à compter du 1er juin 2010 comme suit :

SALLE DU GALIBIER

Salle sans cuisine : 75 € la demi-journée
: 140 € la journée
: 20 € de l’heure

Salle avec cuisine : 220 € pour 1 journée
: 100 € pour la soirée
: 350 € pour 2 journées

Caution (Salle et matériel) : 500 €
Retenue pour non nettoyage : 90 €

SALLE LES CERCES MAIRIE

30€/ heure (nettoyage inclus)
Caution (Salle et matériel) : 200 €

SALLE DE LA SÉTAZ MAIRIE

30 €/ heure (nettoyage inclus)

Caution (Salle et matériel) : 200 €

SALLE DES MARIAGES MAIRIE

75 € la demi-journée
140 € la journée
100 € pour la soirée
20 € de l’heure
Caution (Salle et matériel) : 500 €
Retenue pour non nettoyage : 90 €

AFFAIRES DIVERSES

1 - Acquisition de vélos électriques

Il va être demandé des tarifs de location ou d’achat de vélos d’occasion.

2 - Tarifs des locations de pâturages

Accord de principe sur la Convention élaborée, prix de la location fixé à 7.32 € de l’hectare.

3 - Édification d’un monument « Pantani Forever »

Accord de principe sur cette édification dans la montée du Col du Galibier sur un terrain appartenant à la Commune en bordure de la route départementale.
La Commune se charge de réaliser les démarches administratives auprès de l’Etat, du Département et de l’architecte des Bâtiments de France pour l’autorisation d’implantation du monument.
La fondation « Pantani Forever » prend en charge l’implantation et l’entretien du monument.

4 - Restructuration du massif de la Sétaz

Les travaux liés à ce projet de réaménagement du Massif de la Sétaz vont être réalisés de 2012 à 2014.Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 12 millions d’euros.
Le Cabinet CNA é été choisi pour faire l’étude qui doit être rendue au mois d’octobre 2010.

5 - Comité de pilotage « Sentinelles des Alpes »

Sont désignés comme membres de ce Comité :
- Madame Alberte Retornaz,
- Monsieur Cyrille Jullien,
- Monsieur Bernard Grange.

6 - Subvention à l’Association « Valloire Solidarité Partage »

Un accord de principe est donné (par 12 pour et une voix contre – Gérard Vuillermet) à l’octroi d’une subvention d’un montant de 1 000 € à l’Association « Valloire Solidarité Partage » pour financer une étude de faisabilité d’un projet d’aménagement de structures de distribution d’eau potable et de réseaux d’assainissement dans un village situé dans le Haut-Atlas marocain.
Cette étude de faisabilité est menée en partenariat avec Hydraulique sans Frontières. Elle est estimée à 5 000 €.
A condition que la Commune soit Maître d’œuvre du projet et établisse la demande de subvention, cette étude est susceptible d’être financée à hauteur de 80 % par l’Agence de l’Eau dans le cadre de son 9ème Programme de coopération Internationale.
Une délibération confirmant cet accord sera prise lors du Conseil municipal du 8 juin prochain.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 JUIN 2010

Le Conseil Municipal de Valloire s’est réuni le mardi 08 juin 2010 à 18h, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Denis CHANCEL - Gérard VUIL- LERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ Philippe GRANGE - Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Représenté : M. Pierre CORNU (donne procuration à Gérard VUILLERMET)

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01- ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’AMICALE DES POMPIERS DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’allouer une subvention d’un montant de 2 500 € à l’Amicale des Pompiers de VALLOIRE.

02 - SOUTIEN AU PROJET DE L’ASSOCIATION VALLOIRE SOLIDARITÉ PARTAGE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION ET DEMANDE D’AIDE AUPRES DE L’AGENCE DE L’EAU

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 2 abstentions (Gérard VUILLERMET et Pierre CORNU qui désapprouvent seulement le choix du pays) d’accorder une aide financière de 1 000 € à l’Association « Valloire Solidarité Partage », de solliciter l’aide la plus élevée possible auprès de l’Agence de l’eau et s’engage à reverser à l’Association cette somme.

03- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’affecter les résultats 2009 comme suit :
- 1 522 184.28 € au compte 1068 à la couverture du déficit d’investissement,
- constate le report du déficit d’investissement de 2 568 991.88 € au compte 001.

04- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DU BUDGET DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’affecter les résultats 2009 comme suit :
- 16 322.57 € au compte 1068 à la couverture du déficit d’investissement,
- constate le report du déficit d’investissement de 288 337.13 € au compte 001.

05 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’affecter les résultats 2009 comme suit :
- 603 975.14 € au compte 1068 à la couverture des besoins de financement de la section d’investissement.
- constate le report de l’excédent d’investissement de 1 362 248.76 € au compte 001.

06- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’affecter les résultats 2009 comme suit :
- 588.93 € au compte 1068 à la couverture du déficit d’investissement,
- 2 803.85 € au compte 002 en report en recettes de fonctionnement,
- constate le report du déficit d’investissement de 176 588.93 € au compte 001.

07- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 DU BUDGET DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les reports 2009 comme suit :
- 3 154.70 € au compte 002 en report en dépenses d’exploitation,
- 24 578.44 € au compte 001 en report en dépenses d’investissement.

08- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le Budget supplémentaire de la Commune qui s’équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses à – 161 729 € et en section d’investissement en recettes et dépenses à 1 748 978 €.

09 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget supplémentaire des Equipements Touristiques qui s'équilibre en section d'investissement en recettes et dépenses à 192 520 € .

10- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le Budget supplémentaire de l'Eau et assainissement qui s'équilibre en section d'investissement en recettes et dépenses à 5 700 € .

11- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget supplémentaire du Parc de Stationnement qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 3 251 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 179 840 € .

12 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget supplémentaire des Microcentrales qui s'équilibre en section d'exploitation en recettes et dépenses à 39 534 € et en section d'investissement en recettes et dépenses à 24 579 € .

13- MISE EN ŒUVRE SUR LA COMMUNE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, 2 personnes ne prenant pas part aux débats ni au vote (Gérard VUILLERMET et Pierre CORNU), décide de souscrire à la mise en œuvre dans la Commune du Travail d'Intérêt Général.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 06 juillet 2010 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Denis CHANCEL Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET Denis VINCENT - MME Alberte RETORNAZ

Représentés : M. Jean NORAZ (donne procuration à Alberte RETORNAZ) M. Philippe GRANGE (donne procuration à Jacques MARTIN)

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1. GESTION DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE THIMEL : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve le principe de la délégation de l'exploitation bar-restaurant d'altitude de Thimel au moyen d'une convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire à compter du 1er juin 2011 ;
- Désigne au terme d'un scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la Commission de délégation de service public qui sera appelée à formuler un avis sur les candidatures puis les offres reçues dans le cadre de la procédure de délégation de service public :
- Au titre de membres titulaires de la Commission de délégation de service public :
Monsieur le Maire, Président
Monsieur Bernard GRANGE
Monsieur Jean NORAZ
Monsieur Jacques PRAT
- Au titre de membres suppléants de la Commission de délégation de service public :
Monsieur Denis CHANCEL
Monsieur Denis VINCENT
Monsieur Gérard VUILLERMET
- Désigne également Madame le comptable public de la commune et le représentant du Ministre chargé de la concurrence, membres consultatifs.

— Mandate Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des offres selon les modalités prévues à l'Article R.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir l'insertion d'un appel public à concurrence dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales et dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné.

2. CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC JEAN-BAPTISTE GRANGE SAISON 2010/2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de contrat

de partenariat à conclure avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison d'hiver 2010/2011 qui comprend le versement :
- d'une prime fixe d'un montant de 90 000€ HT, correspondant au port de l'identité visuelle,
- d'une dotation exceptionnelle de 30 000€ HT liée à la participation de l'athlète aux Championnats du monde organisés en Allemagne à Garmisch-Partenkirchen,
- de primes attribuées en fonction des résultats obtenus par l'athlète avec un versement plafonné à 60 000€ HT, et un report possible sur plusieurs exercices des primes venant en dépassement de ce montant.

3. CHARTE POUR LES PANNEAUX PUBLICITAIRES

Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur le Maire de la brochure sur la signalétique élaborée par la Mairie et l'Office du Tourisme, valide celle-ci.

4. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOREA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur Gérard VUILLERMET n'ayant pas pris part aux débats, ni au vote, et ayant quitté la salle du Conseil, valide la décision du conseil d'Administration de la SOREA concernant les émoluments annuels du Président, tels que décrits ci-dessous :
- un remboursement des frais kilométriques au réel depuis l'élection en avril 2008 de Monsieur Gérard VUILLERMET, soit 307.40 € ;
- une rémunération nette, soumise à cotisations du régime général, de 350 € par mois pour la fonction de Président du conseil d'Administration en ligne avec ce qui se pratique en la matière pour une structure telle que la SOREA.

5. ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres ci-dessous présentés :

Sur le budget de la Commune

Exercice 2003 :

Titre N° 900479001078/2003 Olivier Jouanique 61.00 €
Titre N° 900479000068/2003 Aymard 61.00 €
Titre N° 9004790000838/2003 Gian Pron Gianbeppe 61.00 €

Exercice 2004 :

Titre N° 900531000345/2004 Patrick Chanal 65.60 €
Titre N° 900531001002/2004 Olivier Jouanique 65.60 €

Exercice 2005 :

Titre N° 9005660000077/2005 Jean-Marc Baltzer 65.60 €
Titre N° 900566001008/2005 Olivier Jouanique 65.60 €

Exercice 2008 :

Titre N° 444/2008 Jimmy Ferguson 396.00 €

Sur le budget de l'eau et assainissement

Exercice 2007 :

Titre N° 900001000/2007 Guillaume Laroulandie 98.43 €
Titre N° 900019000/2007 Guillaume Laroulandie 70.18 €
Titre N° 900017000/2007 Laetitia Chabot 239.97 €

Exercice 2008 :

Titre N° 900017000/2008 Laetitia Chabot 239.97 €
Titre N° 900017000/2008 Guillaume Laroulandie 30.39 € .

6. TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1er janvier 2011, les tarifs comme suit :
- concession en terre : 400 €
- caveau (3 places) : 1 120 €
- caveau (6 places) : 1 760 €
- columbariums : 256 € .

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DU FDEC 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le transfert de l'aide accordée par le Conseil Général, au titre du FDEC 2010, soit 13 027 €, sur l'opération de réfection de l'ensemble des voies communales.

8. USINE A NEIGE ET RETENUE COLLINAIRE DU LAC DE LA VIEILLE : ATTESTATION DE TRANSFERT DU DROIT A DÉDUCTION DE LA TVA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attester du transfert du droit à déduction de la TVA sur les opérations de l'Usine à Neige et la retenue collinaire du Lac de la Vieille, structures données en gestion par la Commune à la SEM Valloire. Une fois cette déduction accordée, la SEM Valloire en reversera le montant à la Collectivité.

9. RESTAURANT D'ALTITUDE DE THIMEL ATTESTATION DE TRANSFERT DU DROIT A DÉDUCTION DE LA TVA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attester du transfert du droit à déduction de la TVA sur l'opération du Restaurant de Thimel, établissement donné en gestion par la Commune à Monsieur et Madame Thoral. Une fois cette déduction accordée, Monsieur et Madame Thoral en reverseront le montant à la Collectivité.

10. ACHAT DU BATIMENT DE LA POSTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de l'acquisition du bâtiment de la Poste, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette procédure comme ci-dessous :
- signature d'un protocole d'accord avec la Poste, moyennant une indemnisation de 442 000 € (valeur des Domaines 502 000 € diminuée des travaux de séparation de 60 000 €) ;
- prise en charge par la Commune de la réalisation des travaux de séparation et d'aménagement du Bureau de Poste ;
- mise en place d'un bail commercial 3/6/9, avec une période ferme de 6 ans moyennant un loyer de 80€/m², soit un loyer annuel de 7 840 € ;
- mise en place d'un complément de loyer lissé sur 9 ans, correspondant aux travaux d'aménagement (30 000 €), soit un complément de loyer de 3 330€ environ selon le chiffrage actuel du maître d'œuvre. En cas de départ au terme des 6 ans, la Poste remboursera par anticipation le solde;
- mise à disposition de la Poste par la Commune, durant la durée des travaux (de septembre à novembre), d'une partie du guichet accueil de la Mairie.

11. ÉCHANGE DE TERRAINS POUR LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DE LA ROUTE DE LA RIVINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :
- l'échange au profit de la Commune d'une surface de 11 m² à prélever sur la parcelle de Monsieur Michel GRANGE cadastrée section J, n° 1299,
- l'échange au profit de Monsieur Michel GRANGE d'une surface de 67 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section J, n° 183,
- la valeur des terrains est fixée à 15.00 € le m²,
- une soulte est de 840.00 € (56 m² x 15.00 €) est à la charge de Monsieur Michel GRANGE,
- les frais sont partagés par moitié entre Monsieur Michel GRANGE et la Commune.

La Commune est autorisée par Monsieur Michel GRANGE à aménager une extension du terrain de golf sur sa parcelle cadastrée J n° 352, moyennant le versement d'une indemnité annuelle (valeur 2009 : 0.05 € le m²).

12. ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA RÉALISATION D'UNE ZONE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à Monsieur et Madame Émile Peirola les parcelles suivantes :
- parcelle cadastrée section K n° 811, à 5 € le m² d'une superficie de 410 m², soit 2 050 €,
- parcelle cadastrée section K n° 817, à 30 € le m², d'une superficie de 780 m², soit 23 400€,
- parcelle cadastrée section K n° 818, à 30 € le m², d'une superficie de 790 m², soit 23 700 €,
- parcelle cadastrée section K n° 1511, à 30 € le m², d'une superficie de 117 m², soit 3 510 €,
- parcelle cadastrée section K n° 1602, à 30 € le m², d'une superficie de 590 m², soit 17 700 €,
- parcelle cadastrée section K n° 1604, à 30 € le m², d'une superficie de 787 m², soit 23 610 €,
- parcelle cadastrée section K n° 1642, à 30 € le m², d'une superficie de 614 m², soit 18 420 € .
Cette proposition a été majorée pour une offre d'achat globale de 134 148 € .

— autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant au nom de la Commune,
— précise que les frais notariés seront à la charge de la Commune,
— autorise Monsieur le Maire à verser à Monsieur et Madame Émile Peirola une indemnité de 1 000 € pour l'occupation anticipée de leurs parcelles dès l'été 2010.

13. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'organisation de la journée de solidarité pour les agents de la Commune de Valloire, à savoir que celle-ci soit imputée sur la journée du Maire, traditionnellement consentie aux agents.

AFFAIRES DIVERSES

1. LOGEMENT D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL

La question du logement de Monsieur Fabien Turrel, Technicien territorial, a été abordée en question diverse. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui proposer la location d'un appartement rénové dans le bâtiment de la Poste.

NAISSANCES

Adrien RETORNAZ né le 20 avril 2010
à St-Jean-de-Maurienne
fils de Dominique RETORNAZ et de Sabrina LAGNEY

Lily LANGLOIS BÉRUSSEAU née le 21 mai 2010
à St-Jean-de-Maurienne
fille de Sébastien LANGLOIS et de Julie BÉRUSSEAU

Romy BOLLIET née le 2 juin 2010
à St-Jean-de-Maurienne
fille de Régis et Maud BOLLIET née GIRARD

Toutes nos félicitations aux familles



ADRIEN



LILY



ROMY

MARIAGES

Christian MAGNIN et Séverine GIRAUD
le 5 juin 2010 à Valloire

Gérard PETIT et Marie-Claire LAURENDEAU
le 12 juin 2010 à Valloire

Jean-Christophe SAVOYE et Laure VANNESSON
le 19 juin 2010 à Valloire

Jean FORAY et Annabelle MARTINS DAMAS
le 19 juin 2010 à Valloire

Toutes nos félicitations aux heureux époux

DÉCÈS

Marie-Thérèse GIRAUD
décédée le 3 mai 2010 à Valloire à l'âge de 63 ans

Cécile FALCOZ veuve RAMBAUD
décédée le 11 mai 2010 à Valloire à l'âge de 93 ans

Élise MAGNIN veuve COMBAZ
décédée le 12 mai 2010 à Chambéry à l'âge de 84 ans

Anne-Marie MAGNIN épouse GRANIER
décédée le 4 juillet 2010 à Chambéry à l'âge de 41 ans

Toutes nos condoléances aux familles

Les activités estivales proposées par l'Association Cantonale d'Animation

Edition

Association de Valloire, pensez à vous faire recenser dans le guide des associations du canton

Comme chaque année, l'association cantonale édite un guide des associations du canton. Edité à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du canton, sa sortie est prévue pour la rentrée de septembre.

Une occasion unique de présenter et de communiquer sur les activités de votre association. Pour nous permettre d'y ajouter votre association, merci de nous contacter avant la fin du mois de juillet.

Les renseignements que proposent ce guide : une présentation de votre activité, vos dates pour vos événementiels, un numéro utile pour vous contacter.

Au niveau des thématiques, il y en a pour tous les goûts : sport, culture, chasse et pêche, patrimoine, seniors, services et solidarité... Bref le guide des associations, un bon support de communication pour vos actions.

Contact pour transmettre vos données :
acaanimation@wanadoo.fr ou 04 79 56 66 09

Animation locale

Participez au forum des associations du canton

L'association cantonale d'animation a vocation à promouvoir et à faire connaître les associations du canton. Le forum des associations est un moment idéal pour découvrir la dynamique associative cantonale et obtenir des contacts utiles.

Militants associatifs ou particuliers n'hésitez pas à y participer. La date n'est pas encore définie mais il se déroulera à l'automne prochain.

Pour connaître le détail de cette événement RDV sur le site de l'ACA :
www.acastmichel.org

Pour participer nous contacter : acaanimation@wanadoo.fr ou 04 79 56 66 09

Environnement

Canton de St Michel au naturel, poursuite des sorties !

Les prochaines sorties nature organisées par l'ACA qui se dérouleront sur le canton :

" Sauterelles, grillons et criquets, mais qui sont-ils ? "

11 septembre 2010 (report au 18 en cas de météo défavorable)

Animation Famille

13h30 à 17h00

RDV Gare de St Michel de Maurienne 13h30

Au cours d'une prospection dans les prairies (la Buffaz, le Thyl Dessous), nous allons nous intéresser aux orthoptères, cet ordre d'insectes qui comprend les sauterelles, les grillons et les criquets. Le principal but de nos observations sera de mieux les connaître et d'arriver à les différencier. Nous pourrions les approcher de très près, les photographier, voir même les manipuler pour mieux les apprécier".

Avoir envie de se balader et une tenue adaptée

« A la recherche des amphibiens et des reptiles du canton de Saint Michel »

Le samedi 25 septembre 2010 (report au 02 octobre en cas de météo défavorable)

Animation Famille

10h gare routière de St Michel de Maurienne

" Des naturalistes de la « section Herpétologique de Savoie »

du CORA (Centre Ornithologique de Rhône-Alpes) vous proposeront lors de cette journée de découvrir l'univers encore méconnu de l'herpétologie et de partager avec eux des connaissances et des techniques d'observation. Cette sortie ne garantira pas cependant l'observation systématique des espèces présentes sur le territoire du canton... Il sera indispensable d'être équipé de chaussures de marche, d'habits discrets (bruits et couleurs) et robustes (milieux hostiles)".

Prévoir un repas tiré du sac (fin de sortie prévue à 18h)

Cyril NAESSENS - Agent de développement

ACA de Saint Michel de Maurienne

13, rue du Général Ferrié

73140 Saint Michel de Maurienne

Tél : 04.79.56.66.09 Tél : 09.63.68.98.07

www.association-cantonale-animation-saintmichel.org



Journée verte



Pour cause de mauvais temps, la marmotte avait reporté sa « journée verte » de nettoyage de la station de Valloire, du 5 mai au 19 mai. Et même si le temps n'était pas fameux ce mercredi, le maire et les élus, les amis de Valloire, les valloirins et leurs enfants, la SEM, les employés de la commune étaient présents ce matin-là à 9 heures sur la place de la Mairie. Tous volontaires, gantés, leurs sacs jaunes et gris en main, ils sont partis sur chaque secteur, bien déterminés à ne plus rien laisser traîner derrière eux. Le SIRTOMM avait fait parvenir des sacs à verre bien utiles et utilisés vu le nombre de canettes oubliées et cassées cet hiver dans tous les coins de la station. La récolte s'est faite pas à pas (surtout pour les mégots qui n'ont pas pu être tous éliminés étant donné leur nombre !) et quand le déchet était trop lourd ou trop important il était signalé aux services techniques qui le retiraient ou le notaient pour un retrait ultérieur. A midi, un excellent barbecue préparé par Donzel réconfortait les estomacs de tous ces courageux qui ont pris sur leur temps pour redonner au village une image plus propre et qui ont eu plaisir à se retrouver sous le chapiteau au chaud. Après le café certains sont repartis faire une dernière tournée ; ainsi tous les secteurs de Valloire ont pu être visités, avant la saison d'été. Vers 16 heures le « butin » était porté à la déchetterie. Un constat encourageant : on notait qu'il était un peu moins important que celui de l'année dernière à la même époque. Preuve que les actions répétées commencent à porter leurs fruits et que chacun se sent responsable de ses déchets. Un rappel à faire : d'une part, utiliser le plus possible la belle déchetterie située rue de la Bonne Eau. Cette déchetterie est très bien organisée, ses employés sont toujours très disponibles et prêts à aider. Et d'autre part en cette période de chantiers sur la commune se renseigner en mairie pour le dépôt des gravats. Une seule phrase à retenir : « Trions, recyclons compostons le plus possible...ne laissons rien derrière nous.



Dernière minute

À la suite des violents orages du samedi 10 juillet 2010 et des inondations qu'ils ont entraînées, la commune a engagé une procédure de reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle ». Ce dispositif, intégré dans le code des assurances, a organisé la procédure d'indemnisation des dommages « non assurables » résultant des calamités, en offrant aux sinistrés une véritable garantie de protection contre les dommages matériels directs résultant de l'intensité anormale d'un agent naturel. Si cette pro-

cédure aboutit, un arrêté ministériel sera publié dans un délai de 3 mois, à compter du dépôt de la demande de la commune. En tout état de cause, les sinistrés doivent avoir déclaré, auprès de leur assurance, les dommages subis, dans un délai de 5 jours. Les services de la Mairie publieront largement la décision de reconnaissance ou non de l'état de « catastrophe naturelle ». Si cet état est reconnu ils ne manqueront pas d'indiquer la marche à suivre aux sinistrés qui se sont fait connaître. N'hésitez pas à adresser un courrier ou un e-mail à la Mairie pour être informé directement.

Sur la route du soleil levant

Le prologue de l'aventure de Florian Bailly « Sur la route du Soleil Levant » s'est fait à Valloire le 4 juin 2010. Cela consistait, pour lui à grimper en vélo électrique solaire, les pentes du Galibier et à ouvrir ce jour-là officiellement le passage vers les Hautes-Alpes et le Sud.

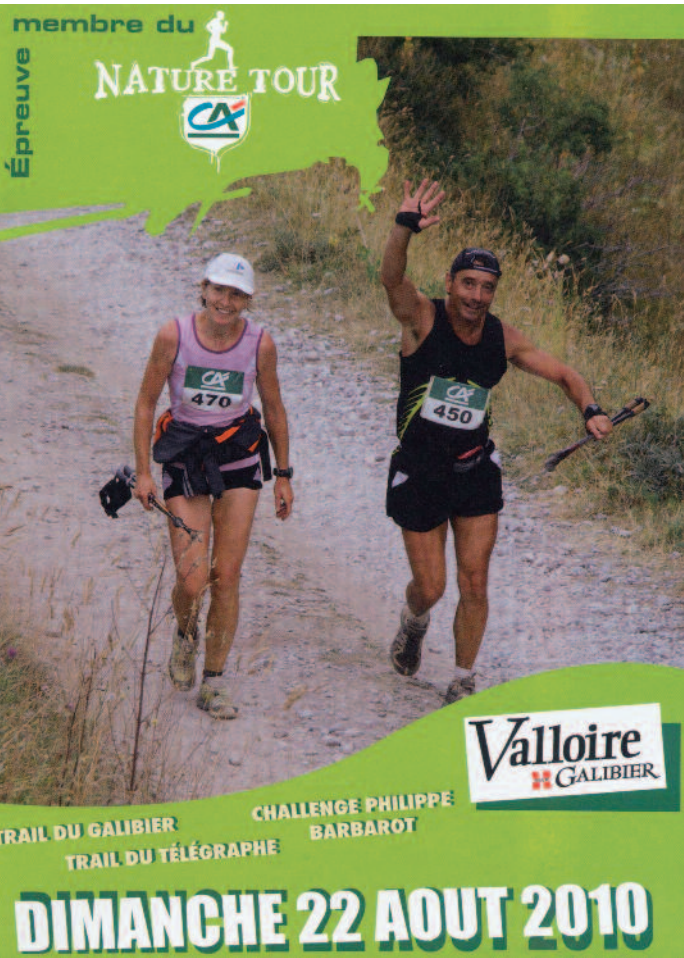


Ce jeune homme, sponsorisé par la commune de Valloire et soutenu par le Conseil Général a donné, le 5 juin, au départ de Savoie Technolac, sur les rives du lac du Bourget, les premiers coups de pédales qui l'emmèneront jusqu'au Japon. Il nous envoie par mail régulièrement de ses nouvelles. Le 29 juin, après avoir traversé l'Italie du Nord, la Roumanie, il était à Odessa en Ukraine. Il a rencontré quelques petites difficultés sur son parcours, toujours solutionnées grâce à la gentillesse et à la générosité des gens. Quelques centaines de kilomètres plus tard, il a été renversé par un camion et a fait une chute assez violente. Il a eu un peu de mal à reprendre son rythme. Après avoir traversé pendant des kilomètres des immenses champs de blé et de tournesols il est entré en Russie où il a reçu un accueil très chaleureux. Quelques réparations et une courte séquestration par la police russe plus tard, par une chaleur accablante (40° à l'ombre, 43° au guidon, 30° la nuit), il quitte la Russie pour la Kalmoukie. Il y retrouve des gens connus il y a 4 ans, lors de sa première aventure. Déjà 4000km au compteur ! Il s'élance maintenant vers l'inconnu, les steppes du Kazakhstan.



Trail du Galibier

TRAIL DU GALIBIER / TRAIL DU TELEGRAPHE / Challenge BARBAROT



Quoi de neuf ?

Le Parcours : Plusieurs modifications :

- Concernant le Trail du Télégraphe et le challenge BARBAROT, depuis « Les trois Croix » les coureurs emprunteront le sentier « balcon » jusqu'à « Poingt Rogereuil » avant de descendre sur Valloire par la piste VTT « Mickael Pascal ». Le parcours sera donc légèrement plus court (18 kms, dénivelé positif 1500 m.), mais toujours aussi intéressant avec la montée sous les « Batteries basses » et la traversée du fort du Télégraphe. .
- Concernant le « Trail du Galibier », outre le parcours commun aux deux « Trails », jusqu'à Valloire, le tracé est modifié un peu avant « Pisseboub ». Les concurrents descendront dans les gorges de la « Neuvachette » pour remonter sur l'autre rive sous la chapelle de « Geneuil » puis ils rejoindront

- « Les Diseurs », passeront à « Pragautier » et par le sentier parallèle à la piste des « Selles » parviendront aux bergeries de la « Plagnette » avant d'atteindre le col de la « Plagnette ».
- Autre nouveauté sur le parcours, passant entre le lac du Grand Ban et le lac Rond, il rejoint le col des Cerces et contourne le pic de la Ceinture, passant près du lac des Cerces avant de rejoindre les Mottets et de reprendre l'itinéraire 2009.
- Distance parcourue 55 kms dénivelé positif 3550 m...

Le site internet du « Trail » est consultable à l'adresse : www.traildugalibier.com

L'épreuve est toujours inscrite au calendrier du « Nature Tour », challenge du Crédit Agricole et prend une autre dimension puisque de départemental il devient régional. Nouveau challenge, celui que vient de créer la société GO2 (compléments alimentaires pour l'effort et la récupération) partenaire de Maud GIRAUD et de Ludovic POMMERET (règlement consultable sur le site du « Trail du Galibier » rubrique autour du Trail). Les dépliants et bulletins d'inscription sont à disposition à l'office du tourisme, n'hésitez pas à en donner autour de vous ou lorsque vous vous déplacez hors de Valloire. N'hésitez pas non plus à nous faire part de toutes vos remarques, observations, questions, elles nous feront avancer. Enfin et ce n'est pas le moindre de nos soucis, nous aurons besoin de bénévoles le jour J. soit le 22 août. Aux différents points de contrôle, de sécurité ou de ravitaillement, au départ, à l'arrivée, sur les traversées de routes, pour les transports, pour une heure ou +, tout un chacun, sportif ou pas, peut trouver sa place dans cette aventure humaine et sportive. Nous comptons sur chacun de vous, faites-vous connaître auprès de Ghislaine MARTIN (responsable des bénévoles : 0479590837), ou de l'un des membres du bureau de l'association : Claire PALENI (secrétaire), Christophe GRILLET (trésorier), Cédric ABELARD (secrétaire adjoint), Alexandre ALBRIEUX (St. Michel), André BERTRAND et Denis MILLION (93 RAM), Richard FELFLI (responsable des parcours), Maud GIRAUD, Michel GRANGE (responsable des transports), Olivier GUIGUET (St. Michel), Jean Paul LAURENT (responsable de l'aire d'arrivée), Thierry LEDIEU, Brigitte et Daniel POMMERET.

Une telle épreuve ne peut être réussie, en toute sécurité, accueillante, qu'avec votre concours.

D'avance merci.

1^{er} Festival Valloire baroque

Du 3 au 10 août 2010

Le 1er Festival Valloire baroque, dédié à la musique classique de l'époque baroque, s'ouvrira le mardi 3 août 2010.

Sur 8 jours, ce ne sont pas moins de 7 concerts et 2 conférences, qui « nous inviteront à voyager de l'Italie fondatrice au reste de l'Europe, pour découvrir une époque musicale d'une inventivité remarquable ».

Le concert d'ouverture, le mardi 3 août à 17h, proposera une brillante « Sonnerie de cuivres anciens », un programme gratuit « tout public - jeune public », donné en plein air au pied de la Setaz, par La Compagnie du Globe.

Jeudi 5 août, à l'église à 21h, l'ensemble Les Cours Européennes (Trois voix, Violoncelle et Clavecin) dirigé par Gaël de Kerret, également Directeur artistique du Festival, explorera l'éclosion du baroque en Italie, de Monteverdi à Vivaldi.

Vendredi 6 août et lundi 9 août, le Festival proposera des « Proms », promenades musicales - à la carte, qui commencent et se concluent par un court concert à l'église, en intimité avec les musiciens (11h et 17h). Entre ces concerts, le public est invité à un « déjeuner sur l'herbe avec les musiciens » à la chapelle de Poingt-Ravier (13h), suivi d'un exposé « Libre-cours » (15h).

Les concerts Proms du vendredi 6 août seront donnés par Ophélie Gaillard, violoncelliste primée aux Victoires de la musique 2003, qui interprétera les deux premières suites de Bach pour violoncelle solo. Suivront des pièces pour clavecin de Böhm ainsi que des « surprises » de Vivaldi. L'exposé Libre-cours sera donné par Jean-Claude Magnin sur le thème « Baroque et paysages ».

Les concerts Proms du lundi 9 août seront donnés par la soprano Katia Bentz. Avec le claveciniste Riccardo Mascia, ils proposeront «un voyage aux origines de l'opéra... et l'exploration de toutes les possibilités rhétoriques d'un clavecin qui parle ». Dans son Libre-cours, Gaël de Kerret nous présentera les fondements de la musique baroque.

Le concert de clôture, mardi 10 août à 21h à l'église, sera consacré à Haendel. L'Atelier des Musiciens du Louvre-Grenoble (Direction artistique Marc Minkowski), ensemble de huit musiciens dirigés par Florian Cousin (flûte) ainsi que la soprano Leticia Giuffredi, présentera les grands airs d'opéra et d'oratorio de Haendel.

Cerise sur le gâteau, pendant la durée du festival, Valloirins et estivants seront invités à des divertissements musicaux en Place, faisant découvrir de curieux instruments anciens : cornet à bouquin, sacqueboute, vielle à roue, cornemuse, cor, ... ainsi que les grands thèmes du répertoire baroque transposés pour l'orgue de barbarie. Le Festival Valloire baroque 2010 est l'éclosion d'un rêve ancien : que le promeneur ait la délicieuse surprise d'entendre, bruissant à travers le village, une musique très belle, généreuse et inspirée, et que cette musique le comble d'émotion.

Dominique Longchamp,
Président des Amis du Festival Valloire baroque
Tous les détails sur www.festivalvalloirebaroque.com - site bilingue

Le Pic Sonne



proposé aux enfants de Valloire et d'ailleurs. Les inscriptions se feront à l'AEP. Comme l'année dernière, une exposition de lutherie guitare aura lieu devant le cinéma le vendredi et le samedi, avec les 6 luthiers ayant participé à la fabrication de la guitare PIC SONNE. Cette guitare sera le 1er prix de la tombola. La semaine se terminera par les concerts du vendredi et du samedi, sur l'altiport de Bonnenuit. La programmation détaillée de ces deux soirées, ainsi que la vente de billets est disponible sur www.picsonne.fr. Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent être bénévoles sur le festival, à nous contacter au Pub l'Atelier ou au Mast'rock café. En espérant que vous soyez au moins aussi nombreux que l'année dernière à nous soutenir. Musicalement, Grégoire Gex

[Brèves]

EGLISE

Du 25 juin au 28 août : du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Le dimanche de 13h30 à 18h30
Du 30 août au 10 septembre : du lundi au vendredi de 15h à 17h
Journées du Patrimoine : 18 et 19 septembre

MUCOVISCIDOSE

La réunion de débriefing sur les Flambeaux de l'Espoir édition 2010 à Valloire s'est déroulée à la mairie du village en compagnie de ses représentants : le docteur Jacques Prat (1er adjoint), Monsieur Jacques Martin, Gérard Ragone, directeur de l'Office de Tourisme et les bénévoles de Vaincre la Mucoviscidose. De très beaux Flambeaux de l'Espoir sont projetés pour 2011, qui en réalité se feront encore en 2010 puisque cette manifestation se joindra au Marché de Noël de la station. Ce seront ainsi 3 jours au cours desquels notre association sera présente. Et comme bouquet final, la descente aux flambeaux se fera le 24 décembre au soir avec le père Noël. Il reste toutefois à obtenir l'accord de certains professionnels.

DON du SANG

La collecte du 6 juillet a donné 42 dons (43 se sont présentés, 42 ont été acceptés dont 6 nouveaux)

MÉCÉNAT

Mécénat culturel : la loi du 1er août 2003 prévoit que les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôts égale à 60% de la somme versée dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (hors taxes). La loi n'impose aucun montant minimal de chiffre d'affaires ni de don. Si vous désirez soutenir le développement culturel local, renseignez-vous sur le site : www.adms73.fr

A TOUTES LES ASSOCIATIONS

Pour l'ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion de fêtes ou de manifestations diverses, vous devez déposer une demande en mairie UN MOIS avant la manifestation prévue sans oublier d'indiquer le lieu et les horaires de début et de fin du débit. Chaque association a droit à 5 demandes par an. Se renseigner en mairie.

FLEURISSEMENT

Passage du jury d'arrondissement
Le 16 août 2010 à partir de 9h15

SITE WEB MAIRIE

C'est parti, il sera consultable fin décembre 2010-11

HUILES USAGÉES

Un résultat encourageant et positif : 193 kg collectés par TRIALP, 1000kg apportés à la déchetterie et 800kg collectés par les services techniques d'où peu d'intervention de l'astreinte pour réseaux bouchés. Il faut poursuivre. Rappel à tous les restaurateurs, collectes 20 juillet et 20 août.

CARTONS

Pas de ramassage spécifique mais rappel à l'ordre pour ceux qui les déposent dans les abris poubelles

SEMI ENTERRÉS

Installations de 9 sites en juillet sur parcelles communales
Installations de 13 autres sites à l'automne si accords fonciers conclus. Site de la Ruaz à redéfinir

RADIO VALLOIRE

Écoutez toutes les nouvelles de Valloire sur les fréquences 89.8 et 105,7 FM.

PLU

Prochaine réunion publique le 7 septembre à 18h

PERMANENCES JURIDIQUES CIDFF73

Gratuit, anonyme, confidentiel.
Association AMIES : 73 rue N. Martin St-Jean de Mnne
T.04 79 59 96 98

AFP DU CRÊT ROND



1- Le Préfet de Savoie par arrêté préfectoral du 19 03 2010 a approuvé les nouveaux statuts de l'AFP du Crey-Rond qui avaient été adoptés lors de l'AG du 11/07/08 et de l'AG du 21/12/09.

2- La liste des parcelles de l'AFP du Crey-Rond est jointe aux statuts.

3- Ces nouveaux statuts sont à votre disposition dans le casier AFP du Crey-Rond à la mairie de Valloire et sur le blog afpvalloire.over-blog.com, avec la comptabilité et l'arrêté du préfet.

Suite aux demandes de subvention, la mairie nous a accordé 2000 euros, et le PPT 626 euros pour l'eau du Serroz. Le 9 et le 10 juin, une corvée débroussaillage a été réalisée avec l'aide de quelques habitants des Clots, et nous les en remercions.

VALLOIRE PATRIMOINE CULTURE

Patrimoine & tourisme

Si le ski et la montagne représentent une grosse activité de nos vacanciers, celle-ci doit être complétée par d'autres activités, pour que toute la famille soit occupée. L'activité culturelle et patrimoniale peut être une de celles-là et doit donc être développée.

Dans notre village l'activité culturelle existe avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) qui œuvre depuis de nombreuses années (plus de 50 ans)

Dans le domaine du patrimoine l'association Valloire Patrimoine Culture, depuis sa création en 2003, essaie de permettre aux touristes de mieux connaître et apprécier les richesses du patrimoine valloirain que nous ont légué nos anciens.

Le Fort du Télégraphe et L'Église sont évidemment les lieux les plus visités ; mais les cadrans solaires et les visites de Valloire en petit train sont aussi très prisés.

Grâce à l'action des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie et la Facim notre beau patrimoine est chaque jour mis en valeur.

Quant au musée de la vie valloirine, ce serpent de mer, dont le père Anselme JORCIN parlait dans son livre sur l'église en 1970, il n'a toujours pas vu le jour ; mais notre association ne baisse pas les bras et a commencé à réfléchir sur l'action à mener pour présenter un premier thème en 2010 . Cela se fera sous la forme d'une exposition temporaire.

En 2010 également, Valloire Patrimoine Culture, dans le cadre de l'organisation de la fête du télégraphe, a convié ses membres à trois journées de « corvées conviviales » ou plus de trente personnes ont répondu présentes pour le nettoyage et la remise en état du fort du télégraphe : électricité, vitrerie, nettoyage

Grâce aux recherches des membres de notre association une manifestation ayant pour thème la Votation de 1860, date du rattachement de la Savoie à la France, a pu être organisée par l'Office de Tourisme et a permis à de nombreux vacanciers et aux valloirins de connaître la vie de nos ancêtres à cette époque ou de se remémorer une partie de l'histoire de la Savoie.

Ces actions permettront de donner une meilleure image de notre patrimoine aux personnes en vacances dans notre village mais aussi aux valloirins et aux valloirines.

Evidemment nous sommes bien conscients que l'on peut faire mieux, mais pour cela nous avons besoin d'aide. Si vous avez « la fibre patrimoniale » nous vous invitons à venir nous rejoindre.

Groupe folklorique La Vallée d'Or : 50 ans

Voilà déjà quelques années que cette carte postale a été créée... Bien d'autres cartes et photos ont été éditées depuis la création du groupe folklorique en 1960 .

Combien de membres, enfants et adultes ont participé aux différentes manifestations ?

Difficile de les citer tous...

C'est pour que cela que l'on profite du Colporteur pour lancer une invitation.

Le groupe folklorique « la vallée d'or » fête ses 50 ans

Le samedi 4 septembre 2010 à Valloire

Sous le chapiteau un repas Valloirain, ouvert à tous, suivi d'un bal folk animé par un groupe de musiciens Italiens.

Venez nombreux et n'oubliez pas d'en parler autour de vous, on se fait une joie de rencontrer le plus de monde possible.

Des affiches, dans l'été, préciseront les modalités.



Une école de pizzaiolo à Valloire !

Natif de Livourne (Livorno en Italie), Andrea Ferri vit en France depuis cinq ans et après des débuts du côté de Narbonne, est arrivé, par hasard à Valloire. Le hasard faisant bien les choses il a trouvé tout de suite un local où il a installé, avec sa compagne, une pizzeria. Il a eu en 2009 un petit garçon, Ike, et actuellement rénove une maison à la Ruaz où il compte bien prendre racine.

Sa pizzeria « Vent d'Italie » est surtout le lieu où il met au point les défis qu'il se donne depuis son arrivée à Valloire : par exemple, participer au France Pizza Tour le 23 mai 2010.

La 2ème étape de ce concours s'est déroulée au Pallazio de Meyzieu dans l'est lyonnais. Ils y étaient 30 et il est arrivé 3ème, se qualifiant donc d'office pour la finale qui aura lieu Porte de Versailles à Paris en mars 2011. Pour cette occasion, sa pizza, outre sa pâte dont il a le secret, se garnissait de crème de truffe, mozzarella, pecorino sarde, patanegra (jambon) cru et de pignons !

Rentré à Valloire le soir du 25 mai il repartait le 26 pour Naples en Italie où il disputait cette fois-ci le Championnat du monde avec plus de 300 autres candidats. Il est arrivé 8ème dans la section pizza créative !

Dans ces concours beaucoup de critères sont à respecter. Si la qualité de la pâte est primordiale (pas trop épaisse), entrent aussi en jeu la taille (33cm), la forme (bien ronde) la qualité de la cuisson, la



garniture, la présentation, l'esthétique, l'originalité, et bien sûr le goût mais aussi la propreté du plan de travail. Le jury note et fait la moyenne de toutes les notes attribuées.

Surtout ne pas oublier que la pizza fait partie de notre quotidien pour notre plus grand plaisir : en effet les français en sont les plus grands consommateurs européens avec une moyenne de 10kg par an devant les Italiens !

La difficulté de ces concours réside dans la qualité et le secret de la pâte de chaque pizzaiolo. Les concurrents doivent en effet apporter leurs pâtons et les ingrédients de la garniture d'où la difficulté de conserver une pâte de qualité suivant les distances à parcourir. Reste aussi l'incertitude quant au four qu'ils ne connaissent pas et là chaque cuisinier ou amateur sait de quoi on parle.

Andrea se lance maintenant un nouveau défi : il ouvre, à Valloire, une école pour former de jeunes pizzaiolos, qui fonctionnera aux intersaisons : des stages de 4 jours, les 3 premiers sur la théorie et la technique et le 4ème, sur la pratique, en solo, de A à Z : de la commande par le client jusqu'à la dégustation.

En cette année du 150ème anniversaire du rattachement de la Savoie à la France il n'est plus bel exemple d'intégration que celui-là.

Les nouvelles du ski-club



Comme chaque année, nos jeunes athlètes et leurs entraîneurs ont rendez-vous avec les neiges éternelles sur les glaciers de l'Iseran et des 2 Alpes pour déjà préparer la saison prochaine. Travail technique et foncier, travail des fondamentaux afin de construire les bases du bon ski !

Ils sont nombreux, près de la moitié de l'effectif du club à participer à ces stages d'été. Ils montrent ainsi leur motivation, leur engagement personnel et leur sérieux dans cette préparation, à la hauteur des investissements du club.

Cet été, c'est aussi le traditionnel rendez-vous du concours de pétanque organisé par le Ski-club avec l'office de tourisme. Cette

année et c'est une première, il aura lieu le vendredi 13 août en « nocturne ». Après la réussite de l'an dernier sur le plan de la participation, nous voulons agrémenter cet événement avec des animations plus festives : buvette, paëlla géante, soirée dansante...

Supporters du Ski-club, parents, skieurs et athlètes, venez nombreux nous aider, venez participez ou tout simplement passer un instant de convivialité pour réussir ce nouveau défi !

Toute l'actualité du Ski Club est à suivre sur : www.skiclubvalloire.net !

Histoire d'eau

Depuis quelques mois l'Association Valloire Solidarité Partage (VSP) et la commune de Valloire soutiennent un projet d'adduction en eau potable des villages d'Ikhf-Nighir et de Talmoudate dans le Haut-Atlas marocain. Pour cela elles ont fait appel à l'Association Hydraulique sans frontières (HSF) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour les aider, en étroite collaboration avec ces deux villages, à étudier la faisabilité du projet. Un accord entre Valloire et la commune de Tabant, dont les deux villages dépendent, a été signé permettant de financer (20% par Valloire, 80% par l'Agence de l'Eau) une mission d'investigation au Maroc. Une équipe de deux techniciens d'HSF : Mylène Contini, chargée de projets, salariée, et Maurice Bolze, chef de projet, ingénieur hydraulicien retraité bénévole, est allée sur le terrain accompagnée d'Annick Grange, présidente de VSP et d'Alberte Retornaz, élue de Valloire. Ces deux dernières personnes, désirant absolument se rendre compte de la situation, s'y étant déplacées à leurs frais. Après de nombreux entretiens avec les autorités locales : représentants des deux villages (équivalent des hameaux en France), maire de la commune, sous-préfet, services techniques, Office National de l'Eau Potable, infirmier du dispensaire, force est de constater une situation précaire.

Une source éloignée de plus de 3 kilomètres alimente un réservoir qui, par gravité, amène l'eau à 7 bornes fontaines pour 1000 habitants. Cette eau « potable » (à vérifier) est soumise, selon la saison, à pénurie. Dans le village il y a : un forage fait par la province, un deuxième réservoir fait par la commune, mais ces deux entités ont omis qu'il fallait aussi des tuyaux de raccordement et ne comptent pas les mettre d'ici longtemps! Donc pas d'eau potable dans les maisons. L'administration marocaine est ainsi faite que nous n'avons pas pu obtenir de plans, d'explications quant au forage, les raisons pour lesquelles il a été fait, les devis des travaux, son débit, la qualité de l'eau ! Les villageois ont seulement vu une entreprise arriver, forer, sceller le forage et repartir sans explications !!! Si ils veulent que l'eau potable entre dans leurs maisons il faudra qu'ils fassent tout seuls : l'investissement d'une pompe pour amener l'eau du forage au réservoir, des analyses d'eau, l'enfouissement des tuyaux qui pour le moment sont posés sur le sol, la mise en place de compteurs. Mais à part les cultures qu'ils font et qui leur permettent de subvenir à leurs besoins ils n'ont pas grand-chose pour entreprendre pareil chantier. Les deux techniciens ont beaucoup observé, testé, mesuré, écouté les villageois et ont retenu l'urgence de répondre aux besoins vitaux de ceux-ci. Il faut penser à toutes ces femmes qui toute la journée sont de « corvée d'eau ». Une véritable noria de bassines, bidons, bouteilles bien épuisante s'est instaurée aux bornes fontaines et à la rivière ! D'autre part, on ne peut envisager l'eau à la maison que si l'assainissement suit. Actuellement les eaux noires vont dans quelques fosses ou puits perdus (mais pas toutes) quant aux eaux grises elles sont souvent sur les chemins. Les deux techniciens rendront sous peu leur rapport et l'évaluation des travaux à la commune de Valloire, à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, à Hydraulique sans Frontières et à notre association en tenant compte aussi de cette dernière donnée.

Les habitants de cette vallée située à 1900 mètres d'altitude mettent tous leurs espoirs en VSP pour les aider à améliorer leur vie. Ils ne veulent pas d'argent, ils veulent travailler. D'ailleurs dans cette vallée toutes les occupations ne sont que « labeur ». Ils cultivent, moissonnent comme au début du XXe siècle à l'araire, à la faucille, cueillent, tissent, portent tout à dos de mulets, d'ânes ou tout simplement à dos de femmes et d'hommes ! D'autre part comprenant l'engouement des européens pour les treks, ils essaient de gagner un peu d'argent en créant quelques modestes gîtes étapes assez rustiques afin de travailler l'été sur leur site et l'hiver en emmenant les touristes en ski de randonnée quand la neige est aux villages ou en les emmenant dans le désert. Ces hommes sont guides et partent souvent, comme nos colporteurs pour de longs séjours loin de chez eux. A force de volonté ils ont ainsi créé une école maternelle qui accueille 25 enfants et paient les services d'une institutrice au village. Un programme gouvernemental va pourtant commencer pour les villes situées autour de Marrakech et quelques gros bourgs mais Ikhf-Nighir et Talmoudate font partie du monde rural « profond ». Alors de nombreuses années vont encore passer avant de voir le progrès les atteindre. Si notre projet voit le jour, ils sont très motivés et prêts à devenir terrassiers, maçons, à se former pour entretenir leur réseau d'eau tout seuls et à gérer leur eau.

Il est à noter que si ces personnes n'ont pas le minimum de confort leurs portes et leur table sont ouvertes aux voyageurs. Dans le village la solidarité est le maître mot. Un habitant vient à manquer d'une denrée essentielle : lait ou beurre ou blé dur parce qu'il n'a pas de vache ou qu'il est trop âgé pour cultiver, celui qui en a les lui donnera gracieusement sans rien attendre en retour. Tout simplement parce que c'est une règle pour survivre. La famille est groupée autour de son chef, pas obligatoirement le plus âgé mais celui qui est le plus capable de prendre les décisions sages pour l'ensemble de la famille tout en tenant compte de l'avis des anciens pour qui ils ont le plus grand respect. Grands-parents, parents, enfants, petits-enfants vivent ainsi parfois jusqu'à 25 dans la même maison. La tribu très hiérarchisée peut même s'étendre aux cousins et cela tant que ceux-ci ne sont pas aptes à conduire eux-mêmes une famille.

Un mariage choisi a eu lieu pendant le séjour de l'équipe : tout le village y était invité. Nous avons alors vu les voisines mettre la main à la pâte et aider en cuisine ; c'est un peuple fier de sa culture berbère mais solidaire.

L'Association VSP, aidée par Hydraulique sans Frontières, espère trouver des mécènes pour ce projet, continuera de multiplier ses actions avec tous ses adhérents tout au long de l'année : marché, loto, pétanque, vide-grenier pour que le sourire s'installe définitivement sur le visage de ces femmes, de ces hommes et de leurs enfants.

Pour que nous soyons nous-mêmes fiers de nous.

*Annick Grange, Présidente
Alberte Retornaz, Trésorière*



Alcool non merci

Comment arrive-t-on à une consommation excessive d'alcool qui aboutit in fine à la maladie alcoolique ?

Tel sujet va se mettre à l'alcool sans raison pour « faire comme tout le monde », tel autre parce que son enfance l'a fragilisé, tel autre enfin parce qu'il est accablé par une existence insupportable.

Dans un cas comme dans l'autre, l'alcool n'est pas un alibi, une excuse, c'est toujours une erreur. Pour celui qui commet cette erreur, l'alcool apporte une détente, un mieux-être qui va l'aider à avancer dans la vie. Alors, insidieusement, lentement, l'alcool va modifier sa perception de la réalité, son sens des responsabilités, le jugement qu'il peut porter sur lui-même. Certains parlent d'un dédoublement de la personnalité...

Verre après verre, jour après jour, l'alcool qui n'était qu'une habitude, va devenir un besoin. Un besoin impératif qu'il faut satisfaire sous peine de tremblements, d'angoisse, de pertes de mémoire, de honte aussi et de culpabilité.

Un ou deux verres suffisent pour retrouver un état en apparence normal mais le contrôle de la consommation est perdu ; le malade ne sait plus s'arrêter.

Il a perdu la liberté de s'abstenir d'alcool. Il est devenu dépendant.

Dans l'alcoolisme il y a un billet aller, il n'y a pas de billet retour. Seule l'interruption de l'usage d'alcool permet d'interrompre le voyage.

Les réunions d'ALCOOL NON MERCI se déroulent chaque deuxième vendredi de chaque mois à 20h30, salle du Galibier à Valloire.

Le bureau : Olivier Martin, Philippe Grange, Bernard Foray

Valloire vue du ciel

Le beau dirigeable qui flottait au dessus de nos têtes le jeudi 8 juillet n'était que celui de l'équipe « La France vue du ciel » pour prendre des photos aériennes de Valloire demandées par la commune et qui paraîtront dans le journal. « La Maurienne » le 5 août 2010.



L’histoire du Fort du Télégraphe



A Valloire, le Col du Télégraphe doit son nom à ses premières occupations marquées par la présence du Télégraphe Chappe. Inventé par l'Abbé Claude Chappe, cet appareil à bras articulés illustre les progrès de la télégraphie liés au système de l’optique. En effet, son fonctionnement était caractérisé par l’observation à la longue vue de signaux transmis de poste télégraphique en poste télégraphique distants de 5 à 15 km et codant des phrases et des mots que seuls les directeurs de postes, situés aux extrémités, dans les grandes villes, pouvaient déchiffrer. C’est à la fin de l’année 1798 que le ministre de l’Intérieur réclame une ligne Paris-Lyon-Chambéry-Italie en passant par le Col du Mont-Cenis. Durant l’année 1805 Paris-Lyon est réalisé, Napoléon 1er ordonne la construction de la ligne Lyon-Turin-Milan l’année suivante et elle est étendue jusqu’à Venise en 1810. A la chute du Second Empire, les lignes sont réduites faisant disparaître la télégraphie en Maurienne. A la fin du 19ème siècle commence alors la construction du Fort du Télégraphe.

Autre pionnier incontournable des transmissions militaires et de la télégraphie sans fil, Gustave Ferrié fut un acteur majeur dans l'évolution des technologies appliquées aux télécommunications. Né à Saint-Michel-de-Maurienne en 1868, il devint un grand scientifique et également général et membre de l'Académie des Sciences. En 1897, il établit au sommet de la Tour Eiffel, grâce à de nombreux travaux, un émetteur-récepteur. Pendant la première guerre mondiale il développera la radio-télégraphie et deviendra l'un des artisans de la victoire de 1918.

Alors qu’à la fin du 19ème, il faut assurer la défense de la frontière Alpine face à une Italie menaçante et une Triple Alliance conclue entre ce pays, l'Allemagne et l’Autriche, le Fort du Télégraphe est construit dans le cadre du programme de fortification réalisé par le directeur du Génie Séré de Rivières. Cette position du Fort au niveau du Col permettait de contrer l’ennemi venant du Thabor, du Galibier, de Modane ou du Col des Encombres. En 1884 après la réalisation du projet et une demande de crédits, le chantier démarre et durera 5 ans.

Ce Fort d’arrêt est de type Séré de Rivières. En effet, il entre dans le cadre de la création d'une ligne de fortification le long de la nouvelle frontière entre la France et l'Allemagne ordonnée par le Général Séré de Rivières

nommé directeur du Génie au ministère de la Guerre. Il faut alors combler les espaces entre les citadelles par un « rideau défensif » constitué de « forts détachés ». Pour se protéger de l’ennemi le Fort est composé d’un puissant mur d’escarpe l’entourant d’un fossé creusé dans le roc. Il comporte également deux entrées, un casernement contre le massif rocheux, des batteries sur le dessus dites supérieures, en avant dites extérieures et en contrebas dites basses. Un plan incliné permet d’approvisionner les batteries basses en matériaux, munitions... Le Fort est constitué d’un rez-de-chaussée (comprenant les différentes parties liées à l’armement et aux cuisines) et d’un étage (avec les différentes chambres, des bureaux et l’infirmerie).

Ses différentes occupations d'hier...

Le Fort du Télégraphe, dès sa construction, ne possédait pas de garnison permanente.

Les premières occupations du site remontent à l’époque de Louis XIV . Celui-ci accepta, en 1700, pour son petit-fils Philippe d’Anjou, l’héritage du roi d’Espagne Charles II, comprenant l’Espagne, les Pays-Bas, le Milanaïs, le Royaume de Naples et la Sicile. Les cours européennes ne purent admettre cette nouvelle succession ; ce qui entraîna une guerre dans laquelle Victor Amédée II, Duc de Savoie, se rangea du côté de l’Autriche. En 1703, la Savoie est alors occupée par les français et en 1709 le maréchal de Berwick installa des bataillons et escadrons sur ce territoire pour défendre la frontière avec le Piémont. Il créa une ligne de défense en arrière de la ligne de crête. Cette dernière passait par le Col du Galibier, Valloire, allait jusqu’à Saint-Jean-de-Maurienne et remontait jusqu’au confluent de l’Arc et de l’Isère. Valloire était le meilleur endroit pour surveiller les ennemis et les empêcher de descendre dans la vallée. L’arête formant une barrière dominant la vallée de la Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne, appelé autrefois le site de l’Ebeyon, fut ainsi le meilleur poste d’observation occupé pour la première fois par une garnison. En 1713, la Savoie fut libérée par les français.

Entre 1890 et 1914, seuls le 97ème Régiment d’Infanterie et le 158ème Régiment d’Infanterie Alpine sont présents au Fort. Durant l’hiver un gardien civil est chargé de le garder alors que pendant les manœuvres alpines d’été on retrouve différentes troupes de passage et différents baraquements. En temps de paix, les petites garnisons vivent dans les baraquements du Collet, plus confortables.

Au cours de la première guerre mondiale, le Fort reste sous la garde du gardien et en 1920 l’armée revient dans les Alpes. Le monument devient alors une des garnisons du 99ème Régiment d’Infanterie Alpine de Lyon. Dès 1935, le Bataillon Alpin de Forteresse de Modane occupe le Fort et en 1939 c’est le 91ème Bataillon Alpin de Forteresse.

La deuxième guerre mondiale marque le passage le plus occupé de l’histoire du Fort. En effet les hommes sont appelés à se mobiliser rapidement dans les Centres Mobilisateurs notamment ceux de Saint-Jean- de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et du Fort du Télégraphe. Le 164ème Régiment d’Artillerie de Position se retrouve dans ce dernier lieu cité. Le Secteur Fortifié de Savoie comprend les troupes et défenses de Tarentaise, du Beaufortain et de la Maurienne. Cette dernière est divisée en sous-sec-

teurs dont le Poste de Commandement est situé au Fort. En octobre 1939, le sous-secteur du Télégraphe n’est plus défendu que par le 91ème Bataillon Alpin de Forteresse.

En Avril 1940, s’ajoute le premier Bataillon du 343ème Régiment d’Infanterie (faisant partie de la 66ème Division d'Infanterie tout juste arrivée en Savoie) afin de renforcer la défense alors que les Italiens essaient de prendre le territoire par le fond de Valmeinier. Un armistice est signé le 25 Juin 1940 ce qui fait de Valloire une zone démilitarisée des Alpes et en 1942 le Fort est occupé par les Italiens. Ceux-ci vont signer en 1943 un armistice avec les Alliés, ainsi ils sont remplacés dans toute la Savoie par les Allemands qui, après ça, occuperont donc le bâtiment et traqueront tous les Juifs et réfractaires du Service de Travail Obligatoire. En 1944, Valloire est dans une situation difficile avec de nombreux pillages et de nombreuses réquisitions. Les très bonnes négociations de l’abbé Rosset avec les allemands éviteront à Valloire d’être brûlé. Les allemands, installés au Fort, coupèrent les voies de communication avec le Galibier. Cette même année, un habitant de Valloire, un de Saint-Michel-de-Maurienne, deux personnes de l’armée basées à Valloire sont amenés au baraquement du Télégraphe par les allemands et sont brûlés vifs dans l’infirmerie incendiée. Le 4 Septembre 1944, suite à l’attaque simultanée des Trois Croix et du Fort ordonnée par le capitaine Stéphane, Valloire va être libéré et les allemands vont évacuer les lieux. Pendant leur dernière occupation du Fort, les allemands ont détruit le tunnel du Télégraphe seul moyen de communication. Les travaux de déblaiement sont effectués pour rétablir la circulation mais en Mars 1945 le tunnel s’effondre à nouveau. On décida alors de construire la route du Col. 1945, l’artillerie française de l’armée de Lattre s’installe au Fort. Valloire verra passer de nombreuses troupes venant du Galibier et du Midi car en Maurienne les ponts ont pratiquement tous disparu et la circulation n’est pas possible.

... à Aujourd'hui.

Le Fort du Télégraphe sertit dans ces dernières années d'occupation à l'accueil de militaires (comme ceux du service militaire obligatoire d'antan...). Jusqu'à ne plus être utilisé. Le ministère de la Défense décida alors de le vendre et en 1998 le Fort fut cédé à la commune de Valloire. De nos jours, le Fort fait partie du cadre de Pierres Fortes de Savoie (créé par la FACIM ; ce programme propose un choix de 17 sites fortifiés apportant une touche originale au paysage touristique de la Savoie). Il reçoit aussi les visites proposées par l'association Valloire Patrimoine et Culture avec les guides du Patrimoine des Pays de Savoie.. La commune de Valloire désire valoriser davantage ce monument historique, à nous de le préserver et de le conserver...

Candice Cendrowski

Sources :
– Le Fort du Télégraphe – Valloire de Jacky Martin et Laurent Demouzon.
– Patrimoine en Savoie du Conseil Général.
– Itinéraires Pierres Fortes de Savoie de la Fondation FACIM.

Questionnaire « Le fort du Télégraphe »

Situé à quelques pas du Col, le Fort du Télégraphe a été mis en vente par le ministère de la Défense et fut acquis par la commune de Valloire depuis maintenant 12 ans.

Déjà intégré au programme Pierres Fortes de Savoie (programme de la FACIM) et visité par de nombreuses personnes, Valloire désire cependant valoriser d’avantages ce bâtiment avant qu’il ne se dégrade. La commune lance un appel sur la valorisation du site c’est pourquoi nous faisons appel à vous pour que nous fassiez parvenir votre avis et vos idées.

I/ Le Fort et vous

1. Avez-vous déjà visité le Fort du Télégraphe ?
☐ Oui ☐ Non

2. Si oui, comment l’avez-vous connu ?
☐ Sur les différents sites internet (Valloire Patrimoine et Culture, la FACIM ...)
☐ Office du Tourisme
☐ Amis, Famille
☐ Brochures touristiques
☐ Journaux, Magazines
☐ Autre :

3. Si non, saviez-vous que ce fort existait ?
☐ Oui ☐ Non

II/ Le Fort de l’intérieur

4. Intérêt du lieu, selon vous :
☐ Peu d’intérêt ☐ Beaucoup d’intérêt
5. Seriez-vous intéressé par la présence d’un musée sur la communication (Télégraphe Chappe...) ?
☐ Très intéressé ☐ Intéressé ☐ Peu intéressé ☐ Pas intéressé

6. Seriez-vous intéressé par la mise en place d’un belvédère au niveau du Fort ?
☐ Très intéressé ☐ Intéressé ☐ Peu intéressé ☐ Pas intéressé

7. Merci de noter les prestations suivantes qui seraient sensibles de vous intéressez de 1 à 5.
(5 étant la note maximale exprimant le plus d’intérêt)

- Différentes expositions (artistiques...) :
- Musée historique et militaire :
- Musée vélo, Tour de France
- Musée du Patrimoine

- Aménagement d'un chemin pédestre près du belvédère :
- Aménagement d'une piste VTT près du belvédère :
- La mise en place d'une restauration rapide (snack-bar) : -

8. Vous avez quelques idées pour valoriser cet endroit, laissez nous vos remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

9. Vous êtes vacanciers, êtes-vous prêt à intégrer le fort dans un circuit, pour découvrir d’autres forts et d’autres territoires (Pass’visites)
☐ Oui ☐ Non

III/ Le Profil

9. Vous êtes :
☐ un homme ☐ une femme

10. A quelle tranche d’âge appartenez-vous ?
☐ 18- 25 ans ☐ 26-35 ans ☐ 36-45 ans
☐ 46-55 ans ☐ 55 et +

11. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?
☐ Etudiant ☐ Employé ☐ Ouvrier ☐ Prof. Intermédiaire
☐ Cadre sup. / Profession libérale ☐ Agriculteur
☐ Commerçant / Artisan ☐ Retraité ☐ Inactif

12. Vous êtes :
☐ Une personne du Village
☐ Une personne du Canton
☐ Un Vacancier

Nous vous remercions d'avoir répondu aux différentes questions. Votre avis nous intéresse, remettez votre bulletin à l'accueil en Mairie.

Fleurissement



On se doit de remercier l’équipe d’agents communaux et la commune pour le fleurissement estival qui est en place depuis le 15 juin. Malgré le temps incertain et les orages le résultat est beau, le choix multicolore est réussi et avec la chaleur actuelle les plantes devraient pouvoir se développer dans les meilleures conditions pour le plaisir des yeux de tous.

On se doit de remercier aussi tous les valloirins pour l’embellissement coloré et parfumé qu’ils apportent avec soin à leurs maisons, hôtels, restaurants, commerces, collectivités.

Cette année notons quelques nouveautés : les ronds-points du cha-

mois et du cerf ; des espaces fleuris devant l’église, devant la chapelle St Bernard et à Tigny ; de nouveaux rosiers derrière l’église ; de nouveaux points de fleurissement un peu partout.

Tous les hameaux qui ont demandé, des plants et du terreau, à Pascal Rosset, responsable du fleurissement, ont pu effectuer leurs plantations, à charge d’en assurer eux-mêmes, l’arrosage et l’entretien. Bon été à tous.

Violettes d’Or

En juin, vingt-trois « Violettes d’or » ont fait une escapade de six jours, en car, à Venise, en Croatie du nord et en Slovénie. Après une nuit à Noale, suivie, le lendemain, d’un transfert en bateau vers Venise, les voyageurs se sont régalez de « gelati » au milieu des pigeons de la place St Marc, ont admiré le Campanile et visité la Basilique. Ils sont ensuite repartis vers Porec dans la province croate de l’Istrie. Le troisième jour, dans cette ville ils ont pu visiter la Basilique Euphrasienne, classée au patrimoine mondial de l’UNESCO depuis 1997 et se promener dans les ruelles de Groznanj bordées d’ateliers d’artistes. Après quelques dégustations de jambon, fromage et vin typiques et une nuit de repos, ils ont repris leur périple vers Pula, son amphithéâtre et ses vestiges romains. Les deux derniers jours ont été réservés à la visite en Slovénie des grottes de

Postojna, longues d’une vingtaine de kilomètres et se sont étonnés devant les habitants de ces profondeurs : les protées, petits « poissons humains ». Enfin les plus romantiques, ont croisé, sur le chemin du retour, à Vérone, Roméo et Juliette et ont rêvé de sérénade sous leur balcon.

Les valloirins sont rentrés ravis de leur voyage, de la bonne ambiance et de leurs découvertes. Ils ont remercié leur guide et leur chauffeur qui les ont accompagnés tout le long du parcours. Ils ont apprécié l’accueil des autochtones dont les métiers sont principalement tournés vers le tourisme. Ils ont seulement regretté l’absence de leur présidente Nicole et de leur vice-présidente Béatrice à qui ils doivent l’excellente organisation de leur voyage. Ils sont déjà prêts à repartir : ne dit-on pas que les voyages forment la jeunesse ?



Le Colporteur



À l’aube, lorsqu’il s’en va, le soleil, plein de promesses, rougeoie à l’horizon. Le vent léger, vivifie l’air et bruisse dans les arbres. Les oiseaux s’éveillent doucement en piaillant de bonheur.

Lui est heureux : comme chaque matin, il va reprendre son chemin , c’est l’extase bénie du jour nouveau ; c’est le désir extrême de repartir, de découvrir le monde qui lui appartient. Il y croit avec force et voit défiler devant lui, comme la veille, le visage de ces acheteurs curieux qui, d’année en année, sont présents au rendez-vous : il vient livrer ses soieries ou ses cigares, ses « bijoux », ses épingles et ses fils... La route est longue ; la route du courage et du risque mais aussi celle de certains petits plaisirs quêtés ça et là, à droite et à gauche !...

La route est longue et au fur et à mesure de ses pas, ses jambes s’enraidissent, sa voix devient moins gaillarde pour vanter ses dentelles précieuses et vendre son tabac.

Alors, au soir, il s’en revient au pays, fatigué, las, harassé. Écrasé par son fardeau et avec son mulet moins vif, sa main s’appesantit et se crispe sur le bâton qui l’accompagne dans sa marche... Il a vu se coucher tant de fois le soleil ; ses nuits deviennent plus noires : le chemin n’est plus le même, il le sait. Il regagne enfin son hameau, le cœur bourré d’histoires : certaines sont heureuses ; beaucoup d’autres sont amères...

Le sentier s’achève là : il n’est plus qu’un vieillard que le destin attend, le front chargé d’étranges souvenirs. C’est la fin du voyage ; c’est la dernière aventure, l’ultime rencontre. Il tend sa main tremblante : Elle est là au rendez-vous, jamais Elle ne le manque. Elle, le terme de toute histoire sur cette terre...

Il n’est pas triste, il n’a pas peur ; il ne laisse personne à aimer ; il ne referait pas le chemin à l’envers !

Claudine Grange (Les choseaux-ville)

Les 65 ans de mariage de Marius et Marie-Victoire MICHELLAND

Marius est né à l’Archaz le 9 mars 1923, tandis que Marie-Victoire voyait le jour le 7 mai 1923 au Col où vit actuellement sa sœur aînée, Léa Magnin, âgée de 98 ans et vice-doyenne de Valloire.

Le père Etienne Albanel, frère de Marie-Victoire, âgé aujourd’hui de 91 ans et vivant à Orelle où il rend de nombreux services à l’ensemble paroissial de St-Michel-de-Maurienne, les a mariés en décembre 1945. De cette union, naquirent six enfants : Guy, Marc, Yves, Christiane, Marie-Reine et Brigitte qui leur ont donné onze petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants (un sixième est annoncé pour le mois d’août). Depuis la retraite d’ EDF de Marius en 1988, ils habitent St Martin d’Hères. Mais chaque été ils reviennent dans leur maison du Col où nièces, neveux et amis viennent leur rendre visite et évoquer le Valloire du temps passé. Marius, doté d’une excellente mémoire, aime à raconter ces événements et toutes sortes d’anecdotes en patois.

Souhaitons bon vent à Marius et Marie-Victoire entourés de l’affection des leurs.



Un nouveau visage à la police municipale



Vous avez certainement croisé dans la rue ou en mairie, Dimitri DIERCKENS à pied ou en vélo. Il s’agit du nouvel ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Ce célibataire de 30 ans, originaire d’Armentières, remplace Lionel MEUNIER parti à Vals les Bains, station thermale de l’Ardèche. Dimitri est venu à Valloire il y a une quinzaine d’années au centre de vacances «Les Eclaireurs » où il a été animateur en été pendant 4 ans. Géomètre automobile de profession, il réglait les lignes de production des véhicules des usines automobiles dans le monde entier. Il a donc beaucoup voyagé et a éprouvé, cette année, le désir de se poser un peu. Actuellement, il est employé pour la saison d’été jusqu’au 14 septembre et vient en renfort de Richard FELFLI. Il fait surtout de la prévention pour le stationnement, les horaires des livraisons et le respect des zones bleues. Le vélo électrique, qui lui a été attribué, lui permet de se déplacer plus rapidement en cas de besoin d’intervention. Après l’acquisition des deux véhicules électriques, la location de ce vélo montre la poursuite de l’action menée par la commune dans le domaine des économies d’énergie.

Un pompier valloirin à Paris

Julien Papoz, pompier volontaire bénévole à Valloire, a eu l’honneur de défiler le 14 juillet, sur les Champs- Élysées à Paris. Mais se déplacer en carré et en ordre serré, sur la célèbre avenue, n’est pas une mince affaire. Depuis le mois de mars il a pris sur ses vacances pour aller s’entraîner, passer les sélections drastiques pour faire partie des 12 qui représenteraient la Savoie au sein du Groupe Sud-Est (avec la



Drôme, l’Ardèche, l’Isère, le Rhône, la Loire), qui avait été choisi cette année après l’Ile de France en 2008 et l’Alsace-Lorraine en 2009. Parti le 8 juillet de St Priest, ce garçon sérieux et réservé a passé une semaine à peaufiner la tenue, le rythme et les alignements, tous les jours de 6h à 13 h jusqu’au 13 juillet, sur la base militaire de Satory dans les Yvelines. Après moult répétitions, il était incorporé définitivement et, avec ses camarades formait un carré de 100 pompiers portant fièrement de nouveaux insignes marquant l’évènement du 14 juillet : les « pucelles de Paris ».

Après la corvée de repassage (pour les plis des chemises !) le grand jour est enfin arrivé. Ce moment fut, pour Julien, riche d’émotions dues aux nombreux applaudissements des spectateurs respectueux devant ce corps des pompiers dont la devise « Courage et Dévouement » n’est plus à prouver. Pourtant le temps n’était pas favorable, les sapeurs ont défilé, imper-

turbables, sous une pluie battante, juste avant la Légion, qui fermait le cortège à pied. Revenu à Valloire il raconte que ce 14 juillet fut un moment magique, exceptionnel, inoubliable, surtout par les rencontres où, malgré la hiérarchie, il a eu le sentiment très fort d’appartenir à un même groupe soudé et dévoué à toutes les causes. Julien s’est fait aussi connaître à Valloire en 2008 et en 2009 pour le traitement des crues et cette année encore il travaillera pour le RTM pour achever les travaux commencés. Il a trouvé sa voie : il veut devenir pompier dans l’Armée de l’Air et pour cela devra passer un concours. Puis, s’il réussit, ce qu’on lui souhaite, il suivra une formation militaire et perfectionnera encore sa formation de pompier déjà bien avancée. Souhaitons-lui : Bonne Chance !